



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 056 spécial publié le 8 juin 2016**

*Sommaire affiché du 8 juin 2016 au 7 août 2016*

## **SOMMAIRE**

### **PREFECTURE DE L'ESSONNE**

#### **DRCL**

- Arrêté n°2016.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/340 du 25 mai 2016 :  
portant déclaration d'Utilité Publique : pour la dérivation des eaux souterraines, pour l'instauration des périmètres de protection et servitudes y afférentes du captage des Closeaux (BSS 02572X0003/F), situé sur la commune de Janville-Sur-Juine,  
portant autorisation de prélever de l'eau, au profit du Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine

- Arrêté n°2016.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/396 du 6 juin 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2015.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/524 du 3 août 2015 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

#### **DCSIPC**

- Arrêté n°2016 - PREF/ DCSIPC/SIDPC n°469 du 19 mai 2016 portant constitution de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

- Arrêté n°2016 - PREF/DCSIPC/SIDPC n°470 du 20 mai 2016 portant désignation des membres de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

#### **SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU**

- Arrêté n°2016/SP2/BAIE/025 du 7 juin 2016 fixant l'état des listes candidates pour le second tour de scrutin de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale des 5 et 12 juin 2016 de la commune de Saulx les Chartreux

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

PREFECTURE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES  
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES,  
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

**ARRÊTÉ**

**N°2016.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/340 du 25 mai 2016**

**Portant Déclaration d'Utilité Publique :**

- Pour la dérivation des eaux souterraines,
- Pour l'instauration des périmètres de protection et servitudes y afférentes du captage des Closeaux (BSS 02572X0003/F), situé sur la commune de Janville-Sur-Juine,

**Portant autorisation de prélever de l'eau**

**Au profit du Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine**

**LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**  
**Chevalier du Mérite Agricole**

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10, L.1324-3, L.1324-4, R.1321-1 à R.1321-61 et D.1321-103 à D.1321-105,

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.171-1 et suivants, L.210-1, L.211-1 et L.211-5, L.214-1 à L.214-6 et L.215-13, L.216-3 et L.216-4, L.514-6, et les articles R.172-1 et suivants, R.173-1 à 4, R.214-1 à R.214-60, R.216-12,

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L.121-1 et suivants et R.121-1 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.152-7, L.153-60, R.151-51 et R.153-18,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment l'article 132,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin modifié par le décret n°2007-397 du 22 mars 2007,

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète hors-classe, en qualité de Préfète de l'Essonne,

VU le décret du 20 novembre 2014 portant nomination de monsieur David PHILOT, administrateur civil hors classe, en qualité de Sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

VU le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-PREF-MCP-019 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur David PHILOT, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-PREF-MCP-028 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0., 1.2.1.0., 1.2.2.0. ou 1.3.1.0., de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié,

VU l'arrêté n° 891550 du 24 mai 1989 portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation par pompage d'eaux souterraines, délimitation des périmètres de protection et institution des servitudes sur les terrains compris dans ces périmètres à Janville-Sur-Juine et Auvers-Saint-Georges, modifié par l'arrêté n°DDASS-SE-08-0178 du 23 janvier 2008 portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation par pompage d'eaux souterraines, délimitation des périmètres de protection et institution des servitudes concernant le forage « Les Closeaux » (BSS 02572X0003/F) à Janville-sur-Juine.

VU l'arrêté ARS91-2013-VSS n° 100 du 26 novembre 2013 portant autorisation de produire et de distribuer l'eau de l'ouvrage « Les Closeaux » (BSS 02572X0003/F) situé sur la commune de Janville-Sur-Juine, appartenant au Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine,

VU l'arrêté du 1 décembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures,

VU l'arrêté n° 2010-PREF-DCI/2-030 du 30 juin 2010 portant organisation de la Direction départementale des territoires de l'Essonne,

VU l'arrêté n°2015-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/658 du 7 septembre 2015 portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation de prélever des eaux souterraines, au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, et à la déclaration d'utilité publique pour l'instauration des périmètres de protection autour du point de prélèvement et des servitudes y afférentes, au titre de l'article L.1321-2 du code de la santé publique, en vue de la remise en service du forge des Closeaux destiné à la production d'eau potable sur la commune de Janville-Sur-Juine (n° BSS : 02572X0003/F), présentées par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la vallée de la Juine (SIEVJ),

VU la circulaire du 24 juillet 1990 relative à la mise en place de périmètres de protection des points de prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine,

VU le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique en date du 22 avril 2011,

VU la délibération du Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine en date du 10 juin 2009,

VU le dossier transmis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la vallée de la Juine, parvenu au guichet unique de l'eau le 31 juillet 2013, et complété les 22 octobre 2013, 3 avril 2014, 1er décembre 2014 et 12 juin 2015,

VU l'avis du service contrôle et sécurité sanitaire des milieux de la Délégation territoriale de l'Essonne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 2 octobre 2013 complété le 15 novembre 2013, 10 mars 2014 et 10 juillet 2015,

VU l'avis de recevabilité par le bureau de l'eau de la Direction départementale des territoires de l'Essonne en date du 28 juillet 2015,

VU l'avis de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de la nappe de Beauce du 26 octobre 2015,

VU la décision n°E15000089/78 du tribunal administratif de Versailles du 25 août 2015, désignant Monsieur Jean-Claude DOUILLARD en qualité de commissaire enquêteur,

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 29 décembre 2015, émettant un avis favorable à l'autorisation de prélever des eaux souterraines au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'environnement et à la déclaration d'utilité publique pour l'instauration des périmètres de protection autour du point de prélèvement et des servitudes y afférentes au titre de l'article L.1321-2 du Code de la santé publique, du forage des Closeaux sur la commune de Janville-sur-Juine,

VU l'avis de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France en date du 14 avril 2014,

VU le rapport de la Délégation territoriale de l'Essonne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 14 avril 2016,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/152 DU 22 MARS 2016 portant prorogation de délai pour statuer sur les demandes préalables :

- à l'autorisation de prélever des eaux souterraines, au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement,
- à la déclaration d'utilité publique pour l'instauration des périmètres de protection autour du point de prélèvement et des servitudes y afférentes, au titre de l'article L 1321-2 du code de la santé publique,

en vue de la remise en service du forage des Closeaux destiné à la production d'eau potable sur la commune de Janville-sur-Juine (n° BSS : 02572X0003/F), présentées par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Juine,

VU l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Essonne dans sa séance du 14 avril 2016,

VU le projet d'arrêté préfectoral notifié au Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine par courrier en date du 9 mai 2016 dans le cadre de la procédure contradictoire,

VU l'accord du Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine en date du 23 mai 2016 sur le projet soumis le 9 mai 2016,

**CONSIDERANT** que quiconque offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelques formes de ce soit, y compris la glace alimentaire, est tenu de s'assurer que cette eau est propre à la consommation humaine,

**CONSIDERANT** qu'il importe de préserver la santé de l'homme notamment en matière d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine et que la mise en place des périmètres de protection constitue l'un des éléments concourant à ce but,

**CONSIDERANT** que le projet est compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands (SDAGE) et en particulier la mise en œuvre des périmètres de protection des prises d'eau pour l'alimentation en eau potable.

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire général de la préfecture,

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup> : OBJET DU PRESENT ARRETE**

Les dispositions du présent arrêté ont pour objet :

- la Déclaration d'utilité publique pour la dérivation des eaux souterraines et l'instauration des périmètres de protection et servitudes y afférentes du forage des Closeaux (BSS 02572X0003/F).
- l'autorisation de prélèvement d'eau souterraine.

Le Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine sera désigné sous le terme de « bénéficiaire ».

### **Article 2 : CARACTERISTIQUES DU FORAGES DES CLOSEAUX**

Le forage des Closeaux, BSS 02572X0003/F, est implanté dans la parcelle cadastrale n° 662 section AC de la commune de Janville-Sur-Juine. Il exploite la nappe des calcaires de Champigny.

Les coordonnées topographiques en Lambert zone II étendue sont :

X = 595018 m, Y = 2391179 m, Z = 60 m.

Profondeur : 33,3 m.

<b>TITRE I – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE</b>
---

### **Article 3 : DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

Sont déclarés d'utilité publique au profit du bénéficiaire :

- les travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux souterraines destinées à la consommation humaine à partir du forage des Closeaux (BSS 02572X0003/F)),
- la révision des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour du forage des Closeaux.

### **Article 4 : DETERMINATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU FORAGE**

Il est établi autour du forage des Closeaux (BSS 02572X0003/F), des périmètres de protection immédiate et rapprochée délimités conformément aux indications du plan et de l'état parcellaire annexés au présent arrêté.

#### **Article 4.1 : dispositions communes aux périmètres de protection immédiate et rapprochée**

- I. Postérieurement à la date de publication du présent arrêté, tout propriétaire ou gestionnaire d'un terrain, d'une installation, d'une activité, d'un ouvrage ou d'une occupation du sol réglementé qui voudrait y apporter une modification, devra faire connaître son intention à la Délégation territoriale de l'Essonne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et au bureau de l'eau du service de l'environnement de la Direction départementale des territoires de l'Essonne en précisant les caractéristiques de son projet et notamment celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau ainsi que les dispositions prévues pour parer aux risques précités. Il aura à fournir tous les renseignements susceptibles de lui être demandés, en particulier l'avis d'un hydrogéologue agréé aux frais du pétitionnaire.
- II. Toutes mesures devront être prises pour que le bénéficiaire et son exploitant, le préfet de l'Essonne, la Délégation territoriale de l'Essonne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, le bureau de l'eau du service de l'environnement de la Direction départementale des territoires de l'Essonne soient avisés

sans retard de tout accident entraînant le déversement de substances liquides ou solubles à l'intérieur des périmètres de protection, y compris sur les portions de voies de communication traversant ou jouxtant les périmètres de protection.

- III. La création de tout nouveau forage destiné à l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation au titre des Codes de l'environnement et de la santé publique et d'une nouvelle déclaration d'utilité publique.

#### **Article 4.2 : périmètre de protection immédiate (PPI)**

##### **Article 4.2.1 : délimitation du périmètre de protection immédiate**

Il est constitué par la parcelle n° 662 de la section AC du cadastre de la commune de Janville-Sur-Juine.

##### **Article 4.2.2 : prescriptions pour le périmètre de protection immédiate**

Conformément à la réglementation en vigueur, cette parcelle déjà acquise par le bénéficiaire doit demeurer sa propriété.

Seules sont autorisées les activités liées à l'alimentation en eau potable et à condition qu'elles ne provoquent pas de pollution de l'eau captée.

L'emplacement situé devant les locaux techniques ne doit en aucun cas être utilisé comme aire de stationnement.

Le périmètre devra être infranchissable, clôturé à une hauteur de 1,80 mètres minimum et fermé à clé par un portail de même hauteur. Les bâtiments du forage et d'exploitation devront être équipés d'une alarme anti-intrusion reportée.

S'agissant des ouvrages de captages, le bénéficiaire s'assurera notamment du bon entretien des maçonneries, de leur étanchéité, du bon état des trappes d'accès, des systèmes de verrouillage et des alarmes anti-intrusion reportées.

La végétation présente sur les sites doit être entretenue régulièrement par taille manuelle, mécanique ou thermique. La végétation, une fois coupée, doit être extraite des enceintes des périmètres de protection.

Il existera une stricte séparation entre les locaux administratifs ouvert au public et les locaux techniques dont l'accès sera strictement réservé au personnel chargé de la gestion et de la maintenance du captage et de l'unité de traitement.

A l'intérieur des périmètres de protection immédiate sont interdits :

- toute activité, toute circulation, toute construction, tous dépôts et stockages qui ne sont pas directement nécessités par la surveillance, l'exploitation ou l'entretien des installations de captage,
- tout épandage et tout déversement,
- le parcage et le pacage des animaux,
- l'utilisation de produit phytosanitaire, d'engrais et de désherbant.

Aucun ouvrage de captage supplémentaire, puits ou excavation ne peuvent être réalisés.

#### **Article 4.3 : périmètre de protection rapprochée (PPR)**

##### **Article 4.3.1 : délimitation du périmètre de protection rapprochée**

Il est constitué par les parcelles n° 291, 293 à 297, 300 à 302, 304, 306 à 309, 311, 314, 315, 333, 341, 342, 354, 355, 359 à 369, 437 à 441, 472, 473, 475, 476, 505, 506, 581, 582, 610, 611, 621, 663 de la section AC du cadastre de la commune de Janville-Sur-Juine, conformément à la carte en annexe 1 du présent arrêté.

Les délimitations du périmètre de protection rapprochée figurent sur la carte cadastrale annexe 1 du présent arrêté.

#### **Article 4.3.2 : interdictions pour le périmètre de protection rapprochée**

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée sont interdites les activités suivantes :

- Tous travaux souterrain ou excavations de plus de 5 m de profondeur ou susceptible de recouper la couche des marnes vertes qui sert de protection à la nappe du calcaire de Champigny, sauf pour remplacement ou renforcement du captage objet du présent arrêté,
- Tout nouveau rejet provenant d'assainissement non collectif,
- Les rejets d'eau pluviale en sous-sol sauf en cas d'impossibilité avérée de raccordement à un réseau de collecte collectif et à la condition que les ouvrages d'infiltration (réseau de drains ou puisard) ne dépassent pas la profondeur de 3 m, et en toute hypothèse restent au-dessus de la couche des argiles vertes,
- La création de cimetière
- Toutes activités, installations, dépôts, ayant une incidence qualitative directe ou indirecte sur l'aquifère capté.

#### **Article 4.3.3 : prescriptions pour le périmètre de protection rapprochée**

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée sont règlementées les activités suivantes :

- Les vieux puits ou puisards s'il en existe devront être bouchés.
- Les nouvelles habitations devront être raccordées au réseau d'assainissement collectif. Toutefois les systèmes d'assainissement autonome existants sont tolérés sous réserve de stricte conformité avec la réglementation,
- Les stockages de fumiers doivent être installés sur des radiers imperméables avec collecte des eaux vers des fosses étanches conformément à la réglementation,

#### **Article 5 : PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**

Le présent arrêté devra être annexé au Plan Local d'Urbanisme dans les conditions définies aux articles L.151-43, L.152-7, L.153-60, R.151-51 et R.153-18,

Sont instituées au profit du Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine les servitudes grevant les terrains compris dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée définies à l'article 4.

Le bénéficiaire du présent acte de déclaration d'utilité publique et d'autorisation veille au respect de l'application de cet arrêté y compris des servitudes dans les périmètres de protection.

Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de 2 ans, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.

Toutes activités, installations ou dépôts susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux captées seront transmis à l'avis de la MISEN, afin de prescrire les dispositions éventuellement nécessaires pour prévenir les risques présentés vis-à-vis des eaux captées.

<b>TITRE II- AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (ARTICLES L.214-1 A L.214-6)</b>
--

#### **Article 6 :**

Le syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine, également dénommé le bénéficiaire de l'autorisation, est autorisé à prélever de l'eau dans la nappe des calcaires de Champigny, par les conditions fixées par la réglementation en vigueur conformément aux éléments techniques figurant dans le dossier de

demande d'autorisation et les pièces annexes et en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent arrêté.

Ces ouvrages sont soumis aux rubriques suivantes du décret nomenclature n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement (codifié au Code de l'environnement sous l'article R.214-1) :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêté de prescriptions générales
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m <sup>3</sup> / an (A) 2° Supérieur à 10 000 m <sup>3</sup> /an mais inférieur à 200 000 m <sup>3</sup> / an (D)	Autorisation	Arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0., 1.2.1.0., 1.2.2.0. ou 1.3.1.0. de la nomenclature annexée au décret n°93-743 du 29 mars 1993 modifié
1.3.1.0.	A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils : 1° Capacité supérieure ou égale à 8 m <sup>3</sup> / h (A) 2° Dans les autres cas (D)	Autorisation	Arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0., 1.2.1.0., 1.2.2.0. ou 1.3.1.0. de la nomenclature annexée au décret n°93-743 du 29 mars 1993 modifié

Le bénéficiaire de l'autorisation sera tenu de se conformer à tous les règlements existants ou à venir sur la police, le mode de distribution ou le partage des eaux.

#### **Article 7 : CAPACITE DE POMPAGE AUTORISEE**

Les débits maximum d'exploitation autorisés sont les suivants :

- Débit horaire maximal : 140 m<sup>3</sup>/h ;
- Débit journalier maximal : 2520 m<sup>3</sup>/j ;
- Volume annuel maximal : 919800 m<sup>3</sup>/an.

#### **Article 8 : CONTROLE ET SURVEILLANCE DES VOLUMES PRELEVES**

Conformément aux dispositions de l'article L.214-8 du Code de l'environnement, les installations devront être pourvues de moyens de mesure ou d'évaluation appropriés permettant de vérifier en permanence les valeurs de débits et volumes prélevés. L'exploitant est tenu de conserver trois ans les dossiers correspondant à ces mesures et de les tenir à la disposition de l'autorité administrative.

Les résultats de ces mesures doivent être communiqués annuellement au service de la police de l'eau de l'Essonne.

Toute augmentation de débit devra faire l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire après avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique.

Les installations devront être pourvues de moyens de prélèvement appropriés permettant le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Les agents des services publics en charge de la police de l'eau et de la police sanitaire, notamment, doivent constamment avoir libre accès aux installations autorisées. Ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution de la présente autorisation.

Les ouvrages seront régulièrement entretenus de manière à garantir la protection de la ressource en eau souterraine.

Une inspection périodique sera réalisée au minimum tous les dix ans, en vue de vérifier l'étanchéité de l'installation concernée et l'absence de communication entre les eaux prélevées et les eaux de surface ou celles d'autres formations aquifères interceptées par l'ouvrage. Cette inspection portera en particulier, sur l'état et la corrosion des matériaux tubulaires (cuvelages, tubages...). Le déclarant adressera au préfet, dans les trois mois suivant l'inspection, le compte rendu de cette inspection.

Tout incident ou accident intéressant une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité autorisée au titre du code de l'environnement par le présent arrêté, et de nature à porter atteinte à l'un des éléments énumérés à l'article L.211-1 du Code de l'environnement, doit être déclaré dans les conditions fixées à l'article L.211-5 de ce Code.

#### **Article 9 : ABANDON**

En cas d'abandon, il sera procédé au comblement du forage conformément à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 modifié fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation.

Conformément à l'article R.214-45 du Code de l'environnement, lorsque le bénéficiaire de l'autorisation est transmis à une autre personne, le nouveau bénéficiaire doit en faire la déclaration au Préfet, dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou des aménagements ou le début de l'exercice de son activité.

Cette déclaration doit mentionner s'il s'agit d'une personne physique, les noms, prénoms et domicile du nouveau bénéficiaire et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration. Il est donné acte de cette déclaration.

La cessation définitive, ou pour une période supérieure à deux ans, de l'exploitation ou de l'affectation indiquée dans la demande d'autorisation, d'un ouvrage ou d'une installation, doit faire l'objet d'une déclaration, par l'exploitant ou, à défaut, par le propriétaire, auprès du Préfet, dans le mois qui suit la cessation définitive, l'expiration du délai de deux ans ou le changement d'affectation. Il est donné acte de cette déclaration.

#### **Article 10 : DUREE DE L'AUTORISATION**

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage mentionné au présent arrêté participe à l'approvisionnement de la collectivité (commune, syndicat), dans les conditions fixées par celui-ci.

### **Article 11 : CARACTERE DE L'AUTORISATION**

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité.

Faute par le bénéficiaire de l'autorisation de se conformer aux dispositions prescrites, l'administration pourra prononcer la déchéance de la présente autorisation et prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître aux frais du bénéficiaire de l'autorisation, tout dommage provenant de son fait, ou pour prévenir des dommages dans l'intérêt de l'environnement, de la sécurité et de la santé publique, sans préjudice des sanctions administratives et pénales prévues par le code de l'environnement.

### **Article 12 : DECLARATION DES INCIDENTS OU ACCIDENTS**

Conformément à l'article L 211-5 du Code de l'environnement, le bénéficiaire de l'autorisation est tenu de déclarer au préfet, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L 211-1 du Code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour faire mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ces conséquences et y remédier.

Le bénéficiaire de l'autorisation demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

## **TITRE III – DISPOSITIONS DIVERSES**

### **Article 13 : ABROGATION**

Dans un délai maximum de 3 ans, le forage d'Auvers-Saint-Georges (BSS 02575X0046/F) devra être comblé conformément à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 modifié fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation.

Alors, l'arrêté n° 891550 du 24 mai 1989 portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation par pompage d'eaux souterraines, délimitation des périmètres de protection et institution des servitudes sur les terrains compris dans ces périmètres à Janville-Sur-Juine et Auvers-Saint-Georges et l'arrêté n° DDASS-SE-08-0178 du 23 janvier 2008 modifiant l'arrêté n° 891550 du 24 mai 1989 portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation par pompage d'eaux souterraines, délimitation des périmètres de protection et institution des servitudes concernant le forage « Les Closeaux » (BSS 2572X003) à Janville-Sur-Juine, devront être abrogés.

### **Article 14 : RESPECT DE L'APPLICATION DU PRESENT ARRETE**

Le bénéficiaire du présent acte de déclaration d'utilité publique et d'autorisation veille au respect de l'application de cet arrêté y compris des servitudes et prescriptions dans les périmètres de protection.

Toute modification apportée, par le bénéficiaire de l'autorisation, à l'ouvrage, à l'installation, à son mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant ou à l'exercice de l'activité ou à leur voisinage, et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation, doit être portée, avant sa réalisation, à la connaissance du Préfet avec tous les éléments d'appréciation, conformément aux dispositions notamment de l'article R.214-18 du Code de l'environnement et des articles R.1321-11 et R.1321-12 du Code de la santé publique.

### **Article 15 : NOTIFICATION ET PUBLICITE DE L'ARRETE**

Le présent arrêté sera notifié sans délai au Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine et au maire de Janville-Sur-Juine.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne et affiché à la mairie Janville-Sur-Juine, pendant au moins deux mois. Le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par le maire et adressé au Préfet.

Une mention de cet affichage sera insérée, par les soins du Préfet et aux frais du Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine, dans deux journaux locaux, diffusés dans le département.

Un dossier sur l'opération autorisée sera mis à la disposition du public à la préfecture de l'Essonne ainsi que dans la mairie de la commune de Janville-Sur-Juine pendant deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Le présent arrêté sera également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Essonne, pendant un an au moins (<http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau>).

Le bénéficiaire de l'autorisation préfectorale assure **sans délai** la notification du présent arrêté à chaque propriétaire des terrains compris dans les périmètres de protection (voir extrait parcellaire joint en annexe) afin de les informer des servitudes qui grèvent leurs terrains, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Lorsque l'identité ou l'adresse d'un propriétaire est inconnue, la notification est faite au maire de la commune sur le territoire de laquelle est située la propriété soumise à servitudes, qui en assure l'affichage et, le cas échéant, la communique à l'occupant des lieux.

Le Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine et le maire de Janville-Sur-Juine conserveront l'acte portant déclaration d'utilité publique et délivreront à toute personne qui le demandera les informations sur les servitudes qui y sont rattachées.

Le Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine mettra en œuvre les servitudes prescrites par le présent arrêté, et devra indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers de l'eau, de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux. Les dites indemnités seront fixées par accords amiables entre les parties ou à défaut comme en matière d'expropriation.

#### **ARTICLE 16 : Mise à jour du PLU**

En application de l'article L153-60 du code de l'urbanisme, le maire de Janville-sur-Juine devra, sans délai et par arrêté, annexer au plan local d'urbanisme les servitudes afférentes aux périmètres de protection mentionnés à l'article 4 du présent acte. Si cette formalité n'a pas été effectuée dans un délai de trois mois, le Préfet y procédera d'office.

Conformément à l'article R153-18 du code de l'urbanisme, le maire de Janville-sur-Juine devra communiquer à la Direction départementale des finances publiques l'annexe du plan local d'urbanisme consacrée aux servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol rattachées à la présente déclaration.

#### **Article 17 : DROITS DES TIERS**

Les droits des tiers sont et demeurent strictement réservés.

#### **Article 18 : SANCTIONS APPLICABLES**

En application de l'article L.1324-3 du Code de la santé publique, le fait de ne pas se conformer aux dispositions des actes portant déclaration d'utilité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende.

En application de l'article L.1324-4 du Code de la santé publique le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation, de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, des conduites, des aqueducs,

des réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.

### **Article 19 : SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET PENALES**

Le non-respect des prescriptions du présent arrêté entraîne les sanctions administratives prévues à l'article L.171-7 du Code de l'environnement, les amendes prévues pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe de l'article R.216-12 du Code de l'environnement, et une amende de 150 000€ en cas d'obstacle à agent mentionné à l'article L.216-3 du même Code.

### **Article 20 : DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

(Articles L. 214-10, L. 514-6 et R. 514-3-1 du Code de l'environnement)

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative (Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles) :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du Code de l'environnement, dans un délai d'un an à compter de la publication au recueil des actes administratifs ou de l'affichage de cette décision. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de cette décision, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service,
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

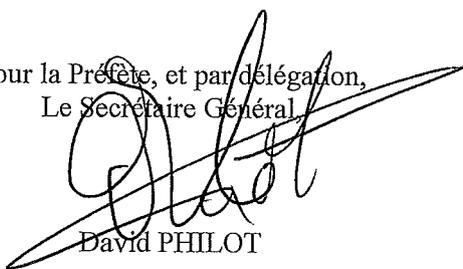
### **Article 21 : MESURES EXECUTOIRES ET COPIES**

- le Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,
- le Directeur départemental des territoires de l'Essonne,
- le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
- le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France,
- le Président du Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine,
- le Maire de Janville-Sur-Juine,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée pour information :

- au bureau de recherches géologiques et minières,
- à l'hydrogéologue agréé ;
- à l'Agence de l'eau du bassin Seine-Normandie.

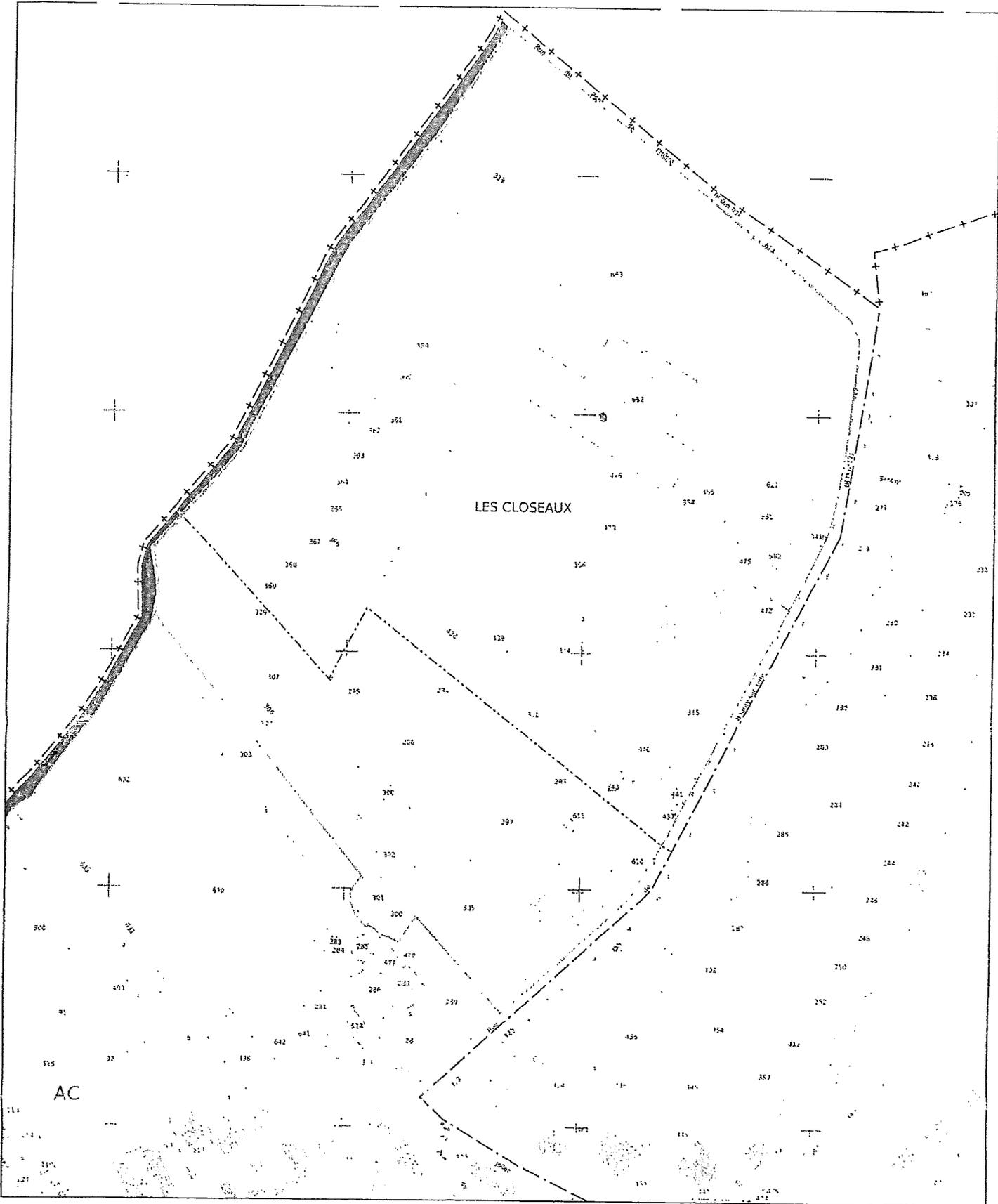
Pour la Préfète, et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
David PHILOT

*Liste des annexes :*

- ANNEXE 1 : plan des périmètres de protection
- ANNEXE 2 : état parcellaire

# ANNEXE 1



PLAN PARCELLAIRE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU FORAGE DE JANVILLE-SUR-JUINE

03/04/2013

Echelle 1/1 500

- |                      |                          |                                    |                    |                         |
|----------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------|-------------------------|
| Forage d'eau potable | PÉRIMÈTRES DE PROTECTION |                                    | SECTION CADASTRALE |                         |
|                      |                          | PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE  |                    | AC (Janville-sur-Juine) |
|                      |                          | PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE |                    |                         |

# ANNEXE 2

# **ÉTAT PARCELLAIRE PAR PARCELLE**

**Parcelle : AC 291**

N° Lieu dit :

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 11 a 76 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 11 a 76 ca

***Identité des propriétaires :***

Mr GAULIER Philippe André Michel

Propriétaire

Adresse : 7 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 04/03/1943, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint :

***Origine de la propriété :***

Acquisition (de Lust né le 16/07/1938)

Acte de Me Lefebvre à Paris du 01/07/2003, publié le 12/08/2003

Référence : 2003P3454

**Parcelle : AC 293**

N° Lieu dit :

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 8 a 2 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 8 a 2 ca

**Identité des propriétaires :****Mr BIARD Patrick Gilles Sylvain****Propriétaire**

Adresse : 9 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 05/09/1966, Palaiseau (91)

Nom du conjoint : Mme FAVALE Nathalie

**Mme FAVALE Nathalie Marie-Thérèse Louise****Propriétaire**

Adresse : 9 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 15/08/1967, Neuilly-sur-Seine (92)

Nom du conjoint : Mr BIARD Patrick

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Feugas né le 13/02/1924 et Ladam né le 28/01/1963)

Acte de Me Deniau à La Ferté Alais du 13/02/1999, publié le 26/03/1999

Référence : vol 1999Pn°1440

**Parcelle : AC 294**

N° Lieu dit :

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 18 a 49 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 18 a 49 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr BIARD Patrick Gilles Sylvain**

**Propriétaire**

Adresse : 9 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 05/09/1966, Palaiseau (91)

Nom du conjoint : Mme FAVALE Nathalie

**Mme FAVALE Nathalie Marie-Thérèse Louisette**

**Propriétaire**

Adresse : 9 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 15/08/1967, Neuilly-sur-Seine (92)

Nom du conjoint : Mr BIARD Patrick

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Feugas né le 13/02/1924 et Ladam né le 28/01/1963)

Acte de Me Deniau à La Ferté Alais du 13/02/1999, publié le 26/03/1999

Référence : vol 1999Pn°1440

**Parcelle : AC 295**

N° Lieu dit :

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 4 a 92 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 4 a 92 ca

**Identité des propriétaires :**

Mr GAULIER Philippe André Michel

Propriétaire

Adresse : 7 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 04/03/1943, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint :

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Lust né le 16/07/1938)

Acte de Me Lefebvre à Paris du 01/07/2003, publié le 12/08/2003

Référence : 2003P3454

**Parcelle : AC 296**

N° Lieu dit :

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 14 a 43 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 14 a 43 ca

***Identité des propriétaires :***

Mr GAULIER Philippe André Michel

Propriétaire

Adresse : 7 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 04/03/1943, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint :

***Origine de la propriété :***

Acquisition (de Lust né le 16/07/1938)

Acte de Me Lefebvre à Paris du 01/07/2003, publié le 12/08/2003

Référence : 2003P3454

**Parcelle : AC 297**

N° Lieu dit :

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 19 a 62 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 19 a 62 ca

**Identité des propriétaires :**

Mr GAULIER Philippe André Michel

Propriétaire

Adresse : 7 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 04/03/1943, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint :

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Lust né le 16/07/1938)

Acte de Me Lefebvre à Paris du 01/07/2003, publié le 12/08/2003

Référence : 2003P3454

**Parcelle : AC 300**

N° Lieu dit : Le Village

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 2 a 28 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 2 a 28 ca

***Identité des propriétaires :***

Mme GRENAULT Aline Christine

Propriétaire

Adresse : 133 Grande rue

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 10/02/1981, VILLECRESNE (94)

Nom du conjoint : M VERVAET

***Origine de la propriété :***

Donation-partage avec réserve (par Grenault né le 24/03/1951)

Acte de Me Moreira à Mennecy du 02/04/2012, publié le 04/04/2012

Référence : 2012P1556

**Parcelle : AC 301**

N° Lieu dit : Le Village

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 1 a 35 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 1 a 35 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme CHUIT Josette Jeanne Suzanne

Propriétaire

Adresse : 5 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 10/02/1937, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint : M BERCOT Alain

**Origine de la propriété :**

Donation (de Boisse né le 07/09/1913)

Acte de Me Canart à Cambrai du 26/11/1987, publié le 01/03/1988

Référence : vol 7204 n°

**Parcelle : AC 302**

N° Lieu dit : Le Village

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 3 a 46 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 3 a 46 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme CHUIT Josette Jeanne Suzanne

Propriétaire

Adresse : 5 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 10/02/1937, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint : M BERCOT Alain

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Lecomte né le 18/08/1920 et Boisse née le 08/12/1919)

Acte de Me Canart à Cambrai du 18/01/1988, publié le 01/03/1988

Référence : vol 7204 n°7

**Parcelle : AC 304**

N° Lieu dit : Le Village

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 16 a 25 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 16 a 25 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme CHUIT Josette Jeanne Suzanne

Propriétaire

Adresse : 5 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 10/02/1937, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint : M BERCOT Alain .

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Lecomte né le 18/08/1920 et Boisse née le 08/12/1919)

Acte de Me Canart à Cambrai du 18/01/1988, publié le 01/03/1988

Référence : vol 7204 n°7

**Parcelle : AC 306**

N° Lieu dit : Le Village

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 6 a 20 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 6 a 20 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme CHUIT Josette Jeanne Suzanne

Propriétaire

Adresse : 5 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 10/02/1937, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint : M BERCOT Alain

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Capelle née le 27/12/1934 et Boisse né le 19/02/1966)

Acte de Me Deniau à La Ferté Alais du 14/11/1987, publié le 07/01/1988

Référence : vol 7160 n°

**Parcelle : AC 307**

N° Lieu dit : Le Village

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 19 a 42 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 19 a 42 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mme CHUIT Josette Jeanne Suzanne**

**Propriétaire**

Adresse : 5 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 10/02/1937, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint : M BERCOT Alain

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Lecomte né le 18/08/1920 et Boissé née le 08/12/1919)

Acte de Me Canart à Cambrai du 18/01/1988, publié le 01/03/1988

Référence : vol 7204 n°7

**Parcelle : AC 308**

N° Lieu dit : Le Village

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 7 a 48 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 7 a 48 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme CHUIT Josette Jeanne Suzanne  
Propriétaire

Adresse : 5 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 10/02/1937, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint : M BERCOT Alain

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Lecomte né le 18/08/1920 et Boisse née le 08/12/1919)

Acte de Me Canart à Cambrai du 18/01/1988, publié le 01/03/1988

Référence : vol 7204 n°7

**Parcelle : AC 309**

N° Lieu dit : Le Village

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 6 a 20 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 6 a 20 ca

**Identité des propriétaires :**

Mr GAULIER Philippe André Michel

Propriétaire

Adresse : 7 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 04/03/1943, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint :

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Lust né le 16/07/1938)

Acte de Me Lefebvre à Paris du 01/07/2003, publié le 12/08/2003

Référence : 2003P3454

**Parcelle : AC 311**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 20 a 49 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 20 a 49 ca

**Identité des propriétaires :**

Mr LE BRUCHEC Jean-Luc Maurice Léon

Propriétaire

Adresse : 11 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 26/09/1970, Étampes (91)

Nom du conjoint :

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Parisot né le 06/02/1974 pour la nue-propriété, Parisot né le 12/05/1949 et son épouse Behrouz née le 05/01/1953)

Acte de Me Kneppert à Etampes du 27/02/1999, publié le 09/04/1999

Référence : vol 1999P1651

**Parcelle : AC 314**

N° Lieu dit : 15

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 22 a 23 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 22 a 23 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr CAUTERMAN Dominique Arthur**

**Propriétaire**

Adresse : 15 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 13/09/1953, Roubaix (59)

Nom du conjoint : Mme LELEU Dominique

**Mme LELEU Dominique Madeleine Jeanne**

**Propriétaire**

Adresse : 15 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 23/04/1954, LE TRÉPORT (76)

Nom du conjoint : Mr CAUTERMAN

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Fersztand née le 18/05/1935 et Blum né le 23/05/1935)

Acte de Me Bonsergent à Paris du 21/03/1986, publié le 09/06/1986

Référence : vol 6780n7

**Parcelle : AC 315**

N° Lieu dit : 17

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 22 a 56 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 22 a 56 ca

***Identité des propriétaires :***

**Mme FERREIRA-LOPES Maria Audette**

**Propriétaire**

Adresse : 17 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 24/11/1966, Serapicos (Portugal)

Nom du conjoint : Mr MACHADO Antonio

**Mr PIPA MACHADO Antonio**

**Propriétaire**

Adresse : 17 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 02/10/1966, Valpacos (Portugal)

Nom du conjoint : Mme FERREIRA-LOPES Maria

***Origine de la propriété :***

Acquisition (de Bourdier né le 28/02/1937 et Le Mignot né le 25/02/1912)

Acte de Me BERTHON à Arpajon du 01/02/2010, publié le 24/02/2010

Référence : 2010P917

**Parcelle : AC 333**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 1 a 58 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 1 a 58 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme BARBE Colette Berthe

Propriétaire

Adresse :

Né(e) le 29/01/1916, PARIS (75)

Nom du conjoint : M PRIGENT

**Origine de la propriété :**

Attestation après décès (de Barbe né le 30/06/1887 décédé le 17/06/1978)

Acte de Me Dubreuil à Annet-sur-Marne du 07/03/1979, publié le 24/09/2012

Référence : 2012P3946

**Parcelle : AC 341**

N° Lieu dit : 25 b

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 0 a 30 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 0 a 30 ca

***Identité des propriétaires :***

Syndicat INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE DE LA JUINE (N° SIREN 259 100 436)

Propriétaire

Adresse : Mairie

70 Grande rue

91510 LARDY

***Origine de la propriété :***

Attestation rectificative valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 05/12/2008 vol 2008Pn°5425 : Vente  
(de la société française de distribution d'eau)

Acte de Me Dupuy du 05/02/2009, publié le 06/02/2009

Référence : 2009P564

**Parcelle : AC 342**

N° Lieu dit : 11

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 0 a 24 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 0 a 24 ca

**Identité des propriétaires :**

Mr LE BRUCHEC Jean-Luc Maurice Léon

Propriétaire

Adresse : 11 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 26/09/1970, Étampes (91)

Nom du conjoint :

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Parisot né le 06/02/1974 pour la nue-propriété et Parisot né le 12/05/1949 et son épouse Berouz née le 05/01/1953 pour l'usufruit)

Acte de Me Kneppert à Etampes du 27/02/1999, publié le 09/04/1999

Référence : vol 1999P 1651

**Parcelle : AC 354**

N° Lieu dit : 25 b

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 1 a 13 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 1 a 13 ca

**Identité des propriétaires :**

Syndicat INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE DE LA JUINE (N° SIREN 259 100 436)

Propriétaire

Adresse : Mairie

70 Grande rue

91510 LARDY

**Origine de la propriété :**

Attestation rectificative valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 05/12/2008 vol 2008Pn°5425 : Vente (de la société française de distribution d'eau)

Acte de Me Dupuy du 05/02/2009, publié le 06/02/2009

Référence : 2009P564

**Parcelle : AC 355**

N° Lieu dit : 25 b

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 4 a 51 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 4 a 51 ca

**Identité des propriétaires :**

GRT GAZ (N° SIREN : 440 117 620)

**Propriétaire**

Adresse : Immeuble Bora

6 rue Raoul Nordling

92277 BOIS COLOMBES CEDEX

**Origine de la propriété :**

Transfert de propriété (de GDF Suez)

Acte de Me Malet à Rouen du 03/08/2012, publié le 20/08/2012

Référence : 2012P3569

**Parcelle : AC 359**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 8 a 38 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 8 a 38 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme ZUFALL Ginette Madeleine

Propriétaire

Adresse : 23 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 02/01/1923, Colombes (75)

Nom du conjoint : M BODDAERT André

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Fraudeau né le 25/05/1924 et Otto son épouse née le 25/03/1913)

Acte de Me Petitjean du 18/06/1964, publié le 13/10/1964

Référence : vol 2771n°86

**Parcelle : AC 359**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 8 a 38 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 8 a 38 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme ZUFALL Ginette Madeleine

Propriétaire

Adresse : 23 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 02/01/1923, Colombes (75)

Nom du conjoint : M BODDAERT André

**Origine de la propriété :**

Attestation après décès (de Boddaert né le 17/12/1922 décédé le 06/03/2011)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 23/08/2011, publié le 29/09/2011

Référence : 2011P4499

**Parcelle : AC 360**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 15 a 58 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 15 a 58 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme ZUFALL Ginette Madeleine

Propriétaire

Adresse : 23 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 02/01/1923, Colombes (75)

Nom du conjoint : M BODDAERT André

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Fraudeau né le 25/05/1924 et Otto son épouse née le 25/03/1913)

Acte de Me Petitjean du 18/06/1964, publié le 13/10/1964

Référence : vol 2771n°86

**Parcelle : AC 360**

N7 Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 15 a 58 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 15 a 58 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme ZUFALL Ginette Madeleine

Propriétaire

Adresse : 23 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 02/01/1923, Colombes (75)

Nom du conjoint : M BODDAERT André

**Origine de la propriété :**

Attestation après décès (de Boddaert né le 17/12/1922 décédé le 06/03/2011)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 23/08/2011, publié le 29/09/2011

Référence : 2011P4499

**Parcelle : AC 361**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 5 a 5 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 5 a 5 ca

***Identité des propriétaires :***

Mme ZUFALL Ginette Madeleine

Propriétaire

Adresse : 23 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 02/01/1923, Colombes (75)

Nom du conjoint : M BODDAERT André

***Origine de la propriété :***

Acquisition (de Fraudeau né le 25/05/1924 et Otto son épouse née le 25/03/1913)

Acte de Me Petitjean du 18/06/1964, publié le 13/10/1964

Référence : vol 2771n°86

**Parcelle : AC 361**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 5 a 5 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 5 a 5 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme ZUFALL Ginette Madeleine

Propriétaire

Adresse : 23 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 02/01/1923, Colombes (75)

Nom du conjoint : M BODDAERT André

**Origine de la propriété :**

Attestation après décès (de Boddaert né le 17/12/1922 décédé le 06/03/2011)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 23/08/2011, publié le 29/09/2011

Référence : 2011P4499

**Parcelle : AC 362**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 10 a 27 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 10 a 27 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme ZUFALL Ginette Madeleine

Propriétaire

Adresse : 23 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 02/01/1923, Colombes (75)

Nom du conjoint : M BODDAERT André

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Fraudeau né le 25/05/1924 et Otto son épouse née le 25/03/1913)

Acte de Me Petitjean du 18/06/1964, publié le 13/10/1964

Référence : vol 2771n°86

**Parcelle : AC 362**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 10 a 27 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 10 a 27 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme ZUFALL Ginette Madeleine

Propriétaire

Adresse : 23 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 02/01/1923, Colombes (75)

Nom du conjoint : M BODDAERT André

**Origine de la propriété :**

Attestation après décès (de Boddaert né le 17/12/1922 décédé le 06/03/2011)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 23/08/2011, publié le 29/09/2011

Référence : 2011P4499

**Parcelle : AC 363**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 9 a 55 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 9 a 55 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mme FERREIRA-LOPES Maria Audette**

**Propriétaire**

Adresse : 17 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 24/11/1966, Serapicos (Portugal)

Nom du conjoint : Mr MACHADO Antonio

**Mr PIPA MACHADO Antonio**

**Propriétaire**

Adresse : 17 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 02/10/1966, Valpacos (Portugal)

Nom du conjoint : Mme FERREIRA-LOPES Maria

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Bourdier né le 28/02/1937 et Le Mignot né le 25/02/1912)

Acte de Me BERTHON à Arpajon du 01/02/2010, publié le 24/02/2010

Référence : 2010P917

**Parcelle : AC 364**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 9 a 53 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 9 a 53 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr CAUTERMAN Dominique Arthur**

**Propriétaire**

Adresse : 15 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 13/09/1953, Roubaix (59)

Nom du conjoint : Mme LELEU Dominique

**Mme LELEU Dominique Madeleine Jeanne**

**Propriétaire**

Adresse : 15 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 23/04/1954, LE TRÉPORT (76)

Nom du conjoint : Mr CAUTERMAN

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Fersztand née le 18/05/1935 et Blum né le 23/05/1935)

Acte de Me Bonsergent à Paris du 21/03/1986, publié le 09/06/1986

Référence : vol 6780n7

**Parcelle : AC 365**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 9 a 16 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 9 a 16 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mlle DEBARD Gaëtane Agnès Adeline**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 23/01/1976, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint :

**Mr DEBARD Jacques Gérard Francis**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 19/05/1946, La Capelle-Beys (12)

Nom du conjoint : Mme TROUCHE Françoise

**Mr DEBARD Loïc Jérôme Fabien**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 10 allée de Fontainebleau

75019 PARIS

Né(e) le 23/08/2012,

Nom du conjoint :

**Mme TROUCHE Françoise Marie Andrée**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 07/10/1945, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint : Mr DEBARD Jacques

**Origine de la propriété :**

Pour Debard né le 19/05/1946 et Trouche née le 07/10/1945 : Acquisition (de Fersztand né le 18/05/1935 et son épouse Blum née le 23/05/1935)

Acte de Me Bonsergent à Paris du 17/03/1986, publié le 09/06/1986

Référence : vol 6780n°8

**Parcelle : AC 365**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 9 a 16 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 9 a 16 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr DEBARD Loïc Jérôme Fabien**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 10 allée de Fontainebleau

75019 PARIS

Né(e) le 23/08/2012,

Nom du conjoint :

**Mlle DEBARD Gaëtane Agnès Adeline**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 23/01/1976, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint :

**Mr DEBARD Jacques Gérard Francis**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 19/05/1946, La Capelle-Beys (12)

Nom du conjoint : Mme TROUCHE Françoise

**Mme TROUCHE Françoise Marie Andrée**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 07/10/1945, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint : Mr DEBARD Jacques

**Origine de la propriété :**

Donation-partage (par Debard né le 19/05/1946 et Trouche son épouse née le 07/10/1945, à debard née le 23/01/1976)

Acte de Me Berthon à Arpajon du 01/07/1994, publié le 16/08/1994

Référence : vol 1994Pn°3732

**Parcelle : AC 365**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 9 a 16 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 9 a 16 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr DEBARD Jacques Gérard Francis**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 19/05/1946, La Capelle-Beys (12)

Nom du conjoint : Mme TROUCHE Françoise

**Mr DEBARD Loïc Jérôme Fabien**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 10 allée de Fontainebleau

75019 PARIS

Né(e) le 23/08/2012,

Nom du conjoint :

**Mlle DEBARD Gaëtane Agnès Adeline**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 23/01/1976, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint :

**Mme TROUCHE Françoise Marie Andrée**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 07/10/1945, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint : Mr DEBARD Jacques

**Origine de la propriété :**

Donation-partage (de Debard né le 19/05/1946 et Trouche née le 07/10/1945)

Acte de Me Berthon à Arpajon du 01/07/1994, publié le 16/08/1994

Référence : vol 1994P n°3732

**Parcelle : AC 366**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 3 a 8 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 3 a 8 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr DEBARD Loïc Jérôme Fabien**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 10 allée de Fontainebleau

75019 PARIS

Né(e) le 23/08/2012,

Nom du conjoint :

**Mlle DEBARD Gaëtane Agnès Adeline**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 23/01/1976, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint :

**Mr DEBARD Jacques Gérard Francis**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 19/05/1946, La Capelle-Beys (12)

Nom du conjoint : Mme TROUCHE Françoise

**Mme TROUCHE Françoise Marie Andrée**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 07/10/1945, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint : Mr DEBARD Jacques

**Origine de la propriété :**

Pour Debard né le 19/05/1946 et Trouche née le 07/10/1945 : Acquisition (de Fraudeau né le 25/05/1924 et son épouse Otto née le 25/03/1913)

Acte de Me Latournerie à Etampes du 22/10/1976, publié le 30/11/1976

Référence : vol 4620n°5

**Parcelle : AC 366**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 3 a 8 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 3 a 8 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mlle DEBARD Gaëtane Agnès Adeline**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 23/01/1976, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint :

**Mr DEBARD Jacques Gérard Francis**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 19/05/1946, La Capelle-Beys (12)

Nom du conjoint : Mme TROUCHE Françoise

**Mr DEBARD Loïc Jérôme Fabien**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 10 allée de Fontainebleau

75019 PARIS

Né(e) le 23/08/2012,

Nom du conjoint :

**Mme TROUCHE Françoise Marie Andrée**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 07/10/1945, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint : Mr DEBARD Jacques

**Origine de la propriété :**

Donation-partage (par Debard né le 19/05/1946 et Trouche son épouse née le 07/10/1945, à debard née le 23/01/1976)

Acte de Me Berthon à Arpajon du 01/07/1994, publié le 16/08/1994

Référence : vol 1994Pn 3732

**Parcelle : AC 367**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 9 a 58 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 9 a 58 ca

**Identité des propriétaires :**

Mr GAULIER Philippe André Michel

Propriétaire

Adresse : 7 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 04/03/1943, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint :

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Lust né le 16/07/1938)

Acte de Me Lefebvre à Paris du 01/07/2003, publié le 12/08/2003

Référence : 2003P3454

**Parcelle : AC 368**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 13 a 22 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 13 a 22 ca

**Identité des propriétaires :**

Mr GAULIER Philippe André Michel

Propriétaire

Adresse : 7 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 04/03/1943, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint :

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Lust né le 16/07/1938)

Acte de Me Lefebvre à Paris du 01/07/2003, publié le 12/08/2003

Référence : 2003P3454

**Parcelle : AC 369**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 9 a 65 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 9 a 65 ca

**Identité des propriétaires :**

Mr GAULIER Philippe André Michel

Propriétaire

Adresse : 7 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 04/03/1943, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint :

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Lust né le 16/07/1938)

Acte de Me Lefebvre à Paris du 01/07/2003, publié le 12/08/2003

Référence : 2003P3454

**Parcelle : AC 437**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 0 a 12 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 0 a 12 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr DEBARD Jacques Gérard Francis**

Propriétaire pour 1/2 indivise

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 19/05/1946, La Capelle-Beys (12)

Nom du conjoint : Mme TROUCHE Françoise

**Mr MARFISI Anthony Dominique**

Propriétaire pour 1/2 indivise

Adresse : 13 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 03/12/1977, Longjumeau (91)

Nom du conjoint :

**Mme TROUCHE Françoise Marie Andrée**

Propriétaire pour 1/2 indivise

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 07/10/1945, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint : Mr DEBARD Jacques

**Origine de la propriété :**

Pour Debard né le 19/05/1946 et Trouche née le 07/10/1945 : Acquisition (de Griard né le 07/07/1908 et Vivaux né le 23/02/1927)

Acte de Me Latournerie du 24/09/1975, publié le 21/11/1975

Référence : vol 4405n°16

**Parcelle : AC 437**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 0 a 12 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 0 a 12 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr DEBARD Jacques Gérard Francis**

**Propriétaire pour 1/2 indivise**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 19/05/1946, La Capelle-Beys (12)

Nom du conjoint : Mme TROUCHE Françoise

**Mr MARFISI Anthony Dominique**

**Propriétaire pour 1/2 indivise**

Adresse : 13 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 03/12/1977, Longjumeau (91)

Nom du conjoint :

**Mme TROUCHE Françoise Marie Andrée**

**Propriétaire pour 1/2 indivise**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 07/10/1945, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint : Mr DEBARD Jacques

**Origine de la propriété :**

Pour Marfisi : Acquisition (de Bruno née le 14/07/1943 et Sabathier né le 17/01/1939)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 09/07/2010, publié le 09/09/2010

Référence : 2010P3982

**Parcelle : AC 438**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 5 a 83 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 5 a 83 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr DEBARD Jacques Gérard Francis**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 19/05/1946, La Capelle-Beys (12)

Nom du conjoint : Mme TROUCHE Françoise

**Mr DEBARD Loïc Jérôme Fabien**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 10 allée de Fontainebleau

75019 PARIS

Né(e) le 23/08/2012,

Nom du conjoint :

**Mlle DEBARD Gaëtane Agnès Adeline**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 23/01/1976, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint :

**Mme TROUCHE Françoise Marie Andrée**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 07/10/1945, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint : Mr DEBARD Jacques

**Origine de la propriété :**

Pour Debard né le 19/05/1946 et Trouche née le 07/10/1945 : Acquisition (de Griard né le 07/07/1908 et Vivaux né le 23/02/1927)

Acte de Me Latournerie du 24/09/1975, publié le 21/11/1975

Référence : vol 4405n°16

**Parcelle : AC 438**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 5 a 83 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 5 a 83 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr DEBARD Loïc Jérôme Fabien**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 10 allée de Fontainebleau

75019 PARIS

Né(e) le 23/08/2012,

Nom du conjoint :

**Mlle DEBARD Gaëtane Agnès Adeline**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 23/01/1976, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint :

**Mr DEBARD Jacques Gérard Francis**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 19/05/1946, La Capelle-Beys (12)

Nom du conjoint : Mme TROUCHE Françoise

**Mme TROUCHE Françoise Marie Andrée**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 07/10/1945, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint : Mr DEBARD Jacques

**Origine de la propriété :**

Donation-partage (par Debard né le 19/05/1946 et Trouche son épouse née le 07/10/1945, à debard née le 23/01/1976)

Acte de Me Berthon à Arpajon du 01/07/1994, publié le 16/08/1994

Référence : vol 1994Pn°3732

**Parcelle : AC 439**

N° Lieu dit : 13 b

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 15 a 74 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 15 a 74 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr DEBARD Loïc Jérôme Fabien**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 10 allée de Fontainebleau

75019 PARIS

Né(e) le 23/08/2012,

Nom du conjoint :

**Mr DEBARD Jacques Gérard Francis**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 19/05/1946, La Capelle-Beys (12)

Nom du conjoint : Mme TROUCHE Françoise

**Mlle DEBARD Gaëtane Agnès Adeline**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 23/01/1976, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint :

**Mme TROUCHE Françoise Marie Andrée**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 07/10/1945, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint : Mr DEBARD Jacques

**Origine de la propriété :**

Pour Debard né le 19/05/1946 et Trouche née le 07/10/1945 : Acquisition (de Griard né le 07/07/1908 et Vivaux né le 23/02/1927)

Acte de Me Latournerie du 24/09/1975, publié le 21/11/1975

Référence : vol 4405n°16

**Parcelle : AC 439**

N° Lieu dit : 13 b

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 15 a 74 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 15 a 74 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr DEBARD Jacques Gérard Francis**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 19/05/1946, La Capelle-Beys (12)

Nom du conjoint : Mme TROUCHE Françoise

**Mlle DEBARD Gaëtane Agnès Adeline**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 23/01/1976, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint :

**Mr DEBARD Loïc Jérôme Fabien**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 10 allée de Fontainebleau

75019 PARIS

Né(e) le 23/08/2012,

Nom du conjoint :

**Mme TROUCHE Françoise Marie Andrée**

**Usufruitier**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 07/10/1945, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint : Mr DEBARD Jacques

**Origine de la propriété :**

Donation-partage (par Debard né le 19/05/1946 et Trouche son épouse née le 07/10/1945, à debard née le 23/01/1976)

Acte de Me Berthon à Arpajon du 01/07/1994, publié le 16/08/1994

Référence : vol 1994Pn3732

**Parcelle : AC 440**

N° Lieu dit : 13

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 5 a 47 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 5 a 47 ca

***Identité des propriétaires :***

Mr MARFISI Anthony Dominique

Propriétaire

Adresse : 13 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 03/12/1977, Longjumeau (91)

Nom du conjoint :

***Origine de la propriété :***

Pour Marfisi : Acquisition (de Bruno née le 14/07/1943 et Sabathier né le 17/01/1939)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 09/07/2010, publié le 09/09/2010

Référence : 2010P3982

**Parcelle : AC 441**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 0 a 5 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 0 a 5 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr DEBARD Jacques Gérard Francis**

**Usufruitier de 1/2 indivise**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 19/05/1946, La Capelle-Beys (12)

Nom du conjoint : Mme TROUCHE Françoise

**Mlle DEBARD Gaëtane Agnès Adeline**

**Nu Propriétaire de 1/2 indivise**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 23/01/1976, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint :

**Mr MARFISI Anthony Dominique**

**Propriétaire pour 1/2 indivise**

Adresse : 13 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 03/12/1977, Longjumeau (91)

Nom du conjoint :

**Mme TROUCHE Françoise Marie Andrée**

**Usufruitier de 1/2 indivise**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 07/10/1945, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint : Mr DEBARD Jacques

**Origine de la propriété :**

Pour Debard né le 19/05/1946 et Trouche née le 07/10/1945 : Acquisition (de Griard né le 07/07/1908 et Vivaux né le 23/02/1927)

Acte de Me Latournerie du 24/09/1975, publié le 21/11/1975

Référence : vol 4405n°16

**Parcelle : AC 441**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 0 a 5 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 0 a 5 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mlle DEBARD Gaëtane Agnès Adeline**

**Nu Propriétaire de 1/2 indivise**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 23/01/1976, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint :

**Mr DEBARD Jacques Gérard Francis**

**Usufruitier de 1/2 indivise**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 19/05/1946, La Capelle-Beys (12)

Nom du conjoint : Mme TROUCHE Françoise

**Mr MAFISI Anthony Dominique**

**Propriétaire pour 1/2 indivise**

Adresse : 13 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 03/12/1977, Longjumeau (91)

Nom du conjoint :

**Mme TROUCHE Françoise Marie Andrée**

**Usufruitier de 1/2 indivise**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 07/10/1945, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint : Mr DEBARD Jacques

**Origine de la propriété :**

Donation-partage (par Debard né le 19/05/1946 et Trouche son épouse née le 07/10/1945, à debard née le 23/01/1976)

Acte de Me Berthon à Arpajon du 01/07/1994, publié le 16/08/1994

Référence : vol 1994Pn°3732

**Parcelle : AC 441**

N° Lieu dit : Les Closeaux

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 0 a 5 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 0 a 5 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr DEBARD Jacques Gérard Francis**

**Usufruitier de 1/2 indivise**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 19/05/1946, La Capelle-Beys (12)

Nom du conjoint : Mme TROUCHE Françoise

**Mlle DEBARD Gaëtane Agnès Adeline**

**Nu Propriétaire de 1/2 indivise**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 23/01/1976, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint :

**Mr MARFISI Anthony Dominique**

**Propriétaire pour 1/2 indivise**

Adresse : 13 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 03/12/1977, Longjumeau (91)

Nom du conjoint :

**Mme TROUCHE Françoise Marie Andrée**

**Usufruitier de 1/2 indivise**

Adresse : 13 b rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 07/10/1945, Brétigny-sur-Orge (91)

Nom du conjoint : Mr DEBARD Jacques

**Origine de la propriété :**

Pour Marfisi : Acquisition (de Bruno née le 14/07/1943 et Sabathier né le 17/01/1939)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 09/07/2010, publié le 09/09/2010

Référence : 2010P3982

**Parcelle : AC 472**

N° Lieu dit : Rue de Bouray

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 0 a 12 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 0 a 12 ca

***Identité des propriétaires :***

Mme CHANTOME Anne Marguerite Françoise

Propriétaire

Adresse : 29 rue Michel Chartier

78660 ALLAINVILLE-AUX-BOIS

Né(e) le 25/03/1965, SAINT-CLOUD (92)

Nom du conjoint :

***Origine de la propriété :***

Acquisition (de Charpentier né le 18/04/1951 et Visseiche né le 29/07/1947)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 11/05/2004, publié le 15/06/2004

Référence : 2004P2597

**Parcelle : AC 473**

N° Lieu dit : Rue de Bouray

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 44 a 12 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 44 a 12 ca

**Identité des propriétaires :**

**SCI DES CLOSEAUX**

**Propriétaire**

Adresse : 23 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

**Origine de la propriété :**

Apport de la nue-propriété (par Boddaert né le 29/06/1895 et Baraud son épouse née le 13/08/1899), l'usufruit appartenant aux époux Boddaert-Barraud et à leur décès à la SCI

Acte de Me Vivien du 27/01/1958, publié le 12/07/1958

Référence : vol 2318n°24

**Parcelle : AC 475**

N° Lieu dit : 25

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 3 a 99 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 3 a 99 ca

***Identité des propriétaires :***

Mme CHANTOME Anne Marguerite Françoise

Propriétaire

Adresse : 29 rue Michel Chartier

78660 ALLAINVILLE-AUX-BOIS

Né(e) le 25/03/1965, SAINT-CLOUD (92)

Nom du conjoint :

***Origine de la propriété :***

Acquisition (de Charpentier né le 18/04/1951 et Visseiche né le 29/07/1947)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 11/05/2004, publié le 15/06/2004

Référence : 2004P2597

**Parcelle : AC 476**

N° Lieu dit : Rue de Bouray

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 14 a 56 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 14 a 56 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme ZUFALL Ginette Madeleine

Propriétaire

Adresse : 23 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 02/01/1923, Colombes (75)

Nom du conjoint : M BODDAERT André

**Origine de la propriété :**

Adjudication acquisition (de Gauget nés les 03/02/1904, 24/03/1912, 19/09/1918 et 08/01/1921)

Acte de Me des Rieux du 08/03/1966, publié le 06/05/1966

Référence : vol 2933n3

**Parcelle : AC 476**

N° Lieu dit : Rue de Bouray

Voie :

Surface totale de la parcelle : 0 ha 14 a 56 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 14 a 56 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme ZUFALL Ginette Madeleine

Propriétaire

Adresse : 23 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 02/01/1923, Colombes (75)

Nom du conjoint : M BODDAERT André

**Origine de la propriété :**

Attestation après décès (de Boddaert né le 17/12/1922 décédé le 06/03/2011)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 23/08/2011, publié le 29/09/2011

Référence : 2011P4499

**Parcelle : AC 505**

N° Lieu dit : 5

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 28 a 21 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 28 a 21 ca

**Identité des propriétaires :**

Mme CHUIT Josette Jeanne Suzanne

Propriétaire

Adresse : 5 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 10/02/1937, Paris 16ème (75)

Nom du conjoint : M BERCOT Alain

**Origine de la propriété :**

Donation (de Boisse né le 07/09/1913)

Acte de Me Canart à Cambrai du 26/11/1987, publié le 01/03/1988

Référence : vol 7204 n°6

**Parcelle : AC 506**

N° Lieu dit : 21

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 41 a 10 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 41 a 10 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr CARCENAC DE TORNE Thierry Marie-Michel**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 77 A Grande Rue

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 06/08/1964, ANNECY-LE-VIEUX (74)

Nom du conjoint :

**Mme CARCENAC DE TORNE Isabelle Marie Madeleine**

**Nu Propriétaire**

Adresse : Le Micocoulier

220 chemin du Puy du Roy

13090 AIX-EN-PROVENCE

Né(e) le 23/09/1962, Brest (29)

Nom du conjoint : M BLANCHIN Nicolas

**Mlle CARCENAC DE TORNE Florence Marie Catherine**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 15 rue Rochebrune

93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS

Né(e) le 15/12/1969, Étampes (91)

Nom du conjoint :

**Mr CARCENAC DE TORNE Bernard Marie Yves**

**Usufruitier**

Adresse : 21 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 17/03/1936, VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94)

Nom du conjoint : Mme LEBRUN-GRANDIE Françoise

**Mr CARCENAC DE TORNE François-Xavier Marie Didier**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 37 rue de Rivoli

4° étage droite

75004 PARIS

Né(e) le 29/04/1972, Étampes (91)

Nom du conjoint :

Mr **CARCENAC DE TORNE Philippe Marie Yves**  
**Nu Propriétaire**

Adresse : 37 rue du Chemin de Fer

91510 LARDY

Né(e) le 27/06/1967, Annecy (74)

Nom du conjoint :

***Origine de la propriété :***

Pour Carcenac de Torne né le 17/03/1936 : Acquisition (de Griard né le 12/02/1928 et Griard né le 07/03/1924)

Acte de Me Latournerie du 01/10/1974, publié le 18/10/1974

Référence : vol 4204n<sup>4</sup>

**Parcelle : AC 506**

N° Lieu dit : 21

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 41 a 10 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 41 a 10 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr CARCENAC DE TORNE Bernard Marie Yves**  
**Usufruitier**

Adresse : 21 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 17/03/1936, VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94)

Nom du conjoint : Mme LEBRUN-GRANDIE Françoise

**Mr CARCENAC DE TORNE François-Xavier Marie Didier**  
**Nu Propriétaire**

Adresse : 37 rue de Rivoli

4° étage droite

75004 PARIS

Né(e) le 29/04/1972, Étampes (91)

Nom du conjoint :

**Mme CARCENAC DE TORNE Isabelle Marie Madeleine**  
**Nu Propriétaire**

Adresse : Le Micocoulier

220 chemin du Puy du Roy

13090 AIX-EN-PROVENCE

Né(e) le 23/09/1962, Brest (29)

Nom du conjoint : M BLANCHIN Nicolas

**Mr CARCENAC DE TORNE Philippe Marie Yves**  
**Nu Propriétaire**

Adresse : 37 rue du Chemin de Fer

91510 LARDY

Né(e) le 27/06/1967, Annecy (74)

Nom du conjoint :

**Mr CARCENAC DE TORNE Thierry Marie-Michel**  
**Nu Propriétaire**

Adresse : 77 A Grande Rue

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 06/08/1964, ANNECY-LE-VIEUX (74)

Nom du conjoint :

Mlle CARCENAC DE TORNE Florence Marie Catherine  
Nu Propriétaire

Adresse : 15 rue Rochebrune

93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS

Né(e) le 15/12/1969, Étampes (91)

Nom du conjoint :

***Origine de la propriété :***

Pour Carcenac de Torne né le 17/03/1936 : Acquet (de Richard né le 02/08/1890)

Acte de Me Latournerie du 22/03/1976, publié le 14/05/1976

Référence : vol 4509n°20

**Parcelle : AC 506**

N° Lieu dit : 21

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 41 a 10 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 41 a 10 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mlle CARCENAC DE TORNE Florence Marie Catherine**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 15 rue Rochebrune

93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS

Né(e) le 15/12/1969, Étampes (91)

Nom du conjoint :

**Mr CARCENAC DE TORNE François-Xavier Marie Didier**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 37 rue de Rivoli

4° étage droite

75004 PARIS

Né(e) le 29/04/1972, Étampes (91)

Nom du conjoint :

**Mr CARCENAC DE TORNE Bernard Marie Yves**

**Usufruitier**

Adresse : 21 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 17/03/1936, VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94)

Nom du conjoint : Mme LEBRUN-GRANDIE Françoise

**Mme CARCENAC DE TORNE Isabelle Marie Madeleine**

**Nu Propriétaire**

Adresse : Le Micocoulier

220 chemin du Puy du Roy

13090 AIX-EN-PROVENCE

Né(e) le 23/09/1962, Brest (29)

Nom du conjoint : M BLANCHIN Nicolas

**Mr CARCENAC DE TORNE Philippe Marie Yves**

**Nu Propriétaire**

Adresse : 37 rue du Chemin de Fer

91510 LARDY

Né(e) le 27/06/1967, Annecy (74)

Nom du conjoint :

Mr CARCENAC DE TORNE Thierry Marie-Michel  
Nu Propriétaire

Adresse : 77 A Grande Rue

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 06/08/1964, ANNECY-LE-VIEUX (74)

Nom du conjoint :

***Origine de la propriété :***

Attestation après décès (de Lebrun-Grandie née le 31/08/1940 et décédée le 03/09/2008)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 10/02/2009, publié le 03/03/2009

Référence : 2009P919

**Parcelle : AC 581**

N° Lieu dit :

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 6 a 24 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 6 a 24 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr ARDOUIN Olivier Pierre**

Propriétaire

Adresse : 27 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 28/10/1972, GENNEVILLIERS (92)

Nom du conjoint :

**Mme NICOLE Sophie Marie Régine**

Propriétaire

Adresse : 27 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 05/11/1971, SOISSONS (02)

Nom du conjoint : M ARDOUIN Olivier

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Bellina né le 27/04/1968 et Comtesse né le 10/06/1966)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 07/08/2007, publié le 20/09/2007

Référence : 2007P4400

**Parcelle : AC 582**

N° Lieu dit : 25 b

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 2 a 71 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 2 a 71 ca

**Identité des propriétaires :**

Syndicat INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE DE LA JUINE (N° SIREN 259 100 436)

Propriétaire

Adresse : Mairie

70 Grande rue

91510 LARDY

**Origine de la propriété :**

Attestation rectificative valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 05/12/2008 vol 2008Pn°5425 : Vente  
(de la société française de distribution d'eau)

Acte de Me Dupuy du 05/02/2009, publié le 06/02/2009

Référence : 2009P564

**Parcelle : AC 610**

N° Lieu dit :

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 6 a 82 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 6 a 82 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr BIARD Patrick Gilles Sylvain**

Propriétaire

Adresse : 9 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 05/09/1966, Palaiseau (91)

Nom du conjoint : Mme FAVALE Nathalie

**Mme FAVALE Nathalie Marie-Thérèse Louise**

Propriétaire

Adresse : 9 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 15/08/1967, Neuilly-sur-Seine (92)

Nom du conjoint : Mr BIARD Patrick

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Feugas né le 13/02/1924 et Ladam né le 28/01/1963)

Acte de Me Deniau à La Ferté Alais du 13/02/1999, publié le 26/03/1999

Référence : vol 1999Pn°1440

**Parcelle : AC 611**

N7 Lieu dit :

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 0 a 19 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 0 a 19 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mr BIARD Patrick Gilles Sylvain**

**Propriétaire**

Adresse : 9 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 05/09/1966, Palaiseau (91)

Nom du conjoint : Mme FAVALE Nathalie

**Mme FAVALE Nathalie Marie-Thérèse Louise**

**Propriétaire**

Adresse : 9 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 15/08/1967, Neuilly-sur-Seine (92)

Nom du conjoint : Mr BIARD Patrick

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Feugas né le 13/02/1924 et Ladam né le 28/01/1963)

Acte de Me Deniau à La Ferté Alais du 13/02/1999, publié le 26/03/1999

Référence : vol 1999Pn<sup>n</sup>1440

**Parcelle : AC 621**

N° Lieu dit : 29

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 10 a 65 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 10 a 65 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mme DUCLOS Micheline Augustine Emilienne**  
**Propriétaire**

Adresse : 29 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 04/01/1935, Saint-Martin-de-Bréthencourt (78)

Nom du conjoint : M SEVESTRE

**Mr SEVESTRE Philippe René**  
**Propriétaire**

Adresse : 32 b Rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 24/01/1958, ARPAJON (91)

Nom du conjoint :

**Mme SEVESTRE Sylvie Emilienne**  
**Propriétaire**

Adresse : 29 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 16/03/1963, ARPAJON (91)

Nom du conjoint :

**Mr SEVESTRE Pascal Marcel**  
**Propriétaire**

Adresse : 5 rue des Martyrs

91290 ARPAJON

Né(e) le 25/09/1960, Arpajon (91)

Nom du conjoint :

**Origine de la propriété :**

Pour Duclos : acquisition avec son époux (de Fraudeau né le 25/05/1924 et Otto née le 25/05/1913)

Acte de Me Petitjean du 04/06/1965, publié le 28/07/1965

Référence : vol 2850n°13

**Parcelle : AC 621**

N° Lieu dit : 29

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 10 a 65 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 0 ha 10 a 65 ca

**Identité des propriétaires :**

**Mme DUCLOS Micheline Augustine Emilienne**

**Propriétaire**

Adresse : 29 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 04/01/1935, Saint-Martin-de-Bréthencourt (78)

Nom du conjoint : M SEVESTRE

**Mr SEVESTRE Pascal Marcel**

**Propriétaire**

Adresse : 5 rue des Martyrs

91290 ARPAJON

Né(e) le 25/09/1960, Arpajon (91)

Nom du conjoint :

**Mme SEVESTRE Sylvie Emilienne**

**Propriétaire**

Adresse : 29 rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 16/03/1963, ARPAJON (91)

Nom du conjoint :

**Mr SEVESTRE Philippe René**

**Propriétaire**

Adresse : 32 b Rue de Bouray

91510 JANVILLE-SUR-JUINE

Né(e) le 24/01/1958, ARPAJON (91)

Nom du conjoint :

**Origine de la propriété :**

Attestation après décès (de Sevestre né le 15/07/1938 décédé le 05/03/1990)

Acte de Me Berthon à Arpajon du 03/09/1990, publié le 09/10/1990

Référence : vol 1990Pn<sup>n</sup>4714

**Parcelle : AC 662**

N° Lieu dit : 25 b

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 26 a 15 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection immédiate : 0 ha 26 a 15 ca

***Identité des propriétaires :***

Syndicat INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE DE LA JUINE (N° SIREN 259 100 436)

Propriétaire

Adresse : Mairie

70 Grande rue

91510 LARDY

***Origine de la propriété :***

Acquisition (de Rosse né le 30/05/1944 et Rivollier nés les 05/07/1969, 02/02/1971, 02/02/1971 et 27/10/1978)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 11/07/2006, publié le 05/09/2006

Référence : 2006P4132

**Parcelle : AC 662**

N° Lieu dit : 25 b

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 26 a 15 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection immédiate : 0 ha 26 a 15 ca

**Identité des propriétaires :**

Syndicat INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE DE LA JUINE (N° SIREN 259 100 436)

Propriétaire

Adresse : Mairie

70 Grande rue

91510 LARDY

**Origine de la propriété :**

Acquisition-Reprise pour ordre de la formalité initiale du 11/12/2008 vol 2008Pn°5522 (de Duclos née le 04/01/1935 et Sevestre nés les 24/01/1958, 24/09/1960 et 16/03/1963)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 28/11/2008, publié le 27/03/2009

Référence : 2009D2443

**Parcelle : AC 662**

N° Lieu dit : 25 b

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 0 ha 26 a 15 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection immédiate : 0 ha 26 a 15 ca

**Identité des propriétaires :**

Syndicat INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE DE LA JUINE (N° SIREN 259 100 436)

Propriétaire

Adresse : Mairie

70 Grande rue

91510 LARDY

**Origine de la propriété :**

Attestation rectificative valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 05/12/2008 vol2008Pn° 425 (de la SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU)

Acte de Me Kneppert à Etampes du 05/02/2009, publié le 06/02/2009

Référence : 2009P564

**Parcelle : AC 663**

N° Lieu dit : 31

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 1 ha 98 a 59 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 1 ha 98 a 59 ca

**Identité des propriétaires :**

Syndicat INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE DE LA JUINE (N° SIREN 259 100 436)

Propriétaire

Adresse : Mairie

70 Grande rue

91510 LARDY

**Origine de la propriété :**

Acquisition (de Rosse né le 30/05/1944 et Rivollier nés les 05/07/1969, 02/02/1971, 02/02/1971 et 27/10/1978)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 11/07/2006, publié le 05/09/2006

Référence : 2006P4132

**Parcelle : AC 663**

N° Lieu dit : 31

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 1 ha 98 a 59 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 1 ha 98 a 59 ca

**Identité des propriétaires :**

Syndicat INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE DE LA JUINE (N° SIREN 259 100 436)

Propriétaire

Adresse : Mairie

70 Grande rue

91510 LARDY

**Origine de la propriété :**

Acquisition-Reprise pour ordre de la formalité initiale du 11/12/2008 vol 2008Pn5522 (de Duclos née le 04/01/1935 et Sevestre nés les 24/01/1958, 24/09/1960 et 16/03/1963)

Acte de Me Dupuy à Etampes du 28/11/2008, publié le 27/03/2009

Référence : 2009D2443

**Parcelle : AC 663**

N° Lieu dit : 31

Voie : Rue de Bouray

Surface totale de la parcelle : 1 ha 98 a 59 ca

Surface comprise dans le périmètre de protection rapprochée : 1 ha 98 a 59 ca

**Identité des propriétaires :**

Syndicat INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE DE LA JUINE (N° SIREN 259 100 436)

Propriétaire

Adresse : Mairie

70 Grande rue

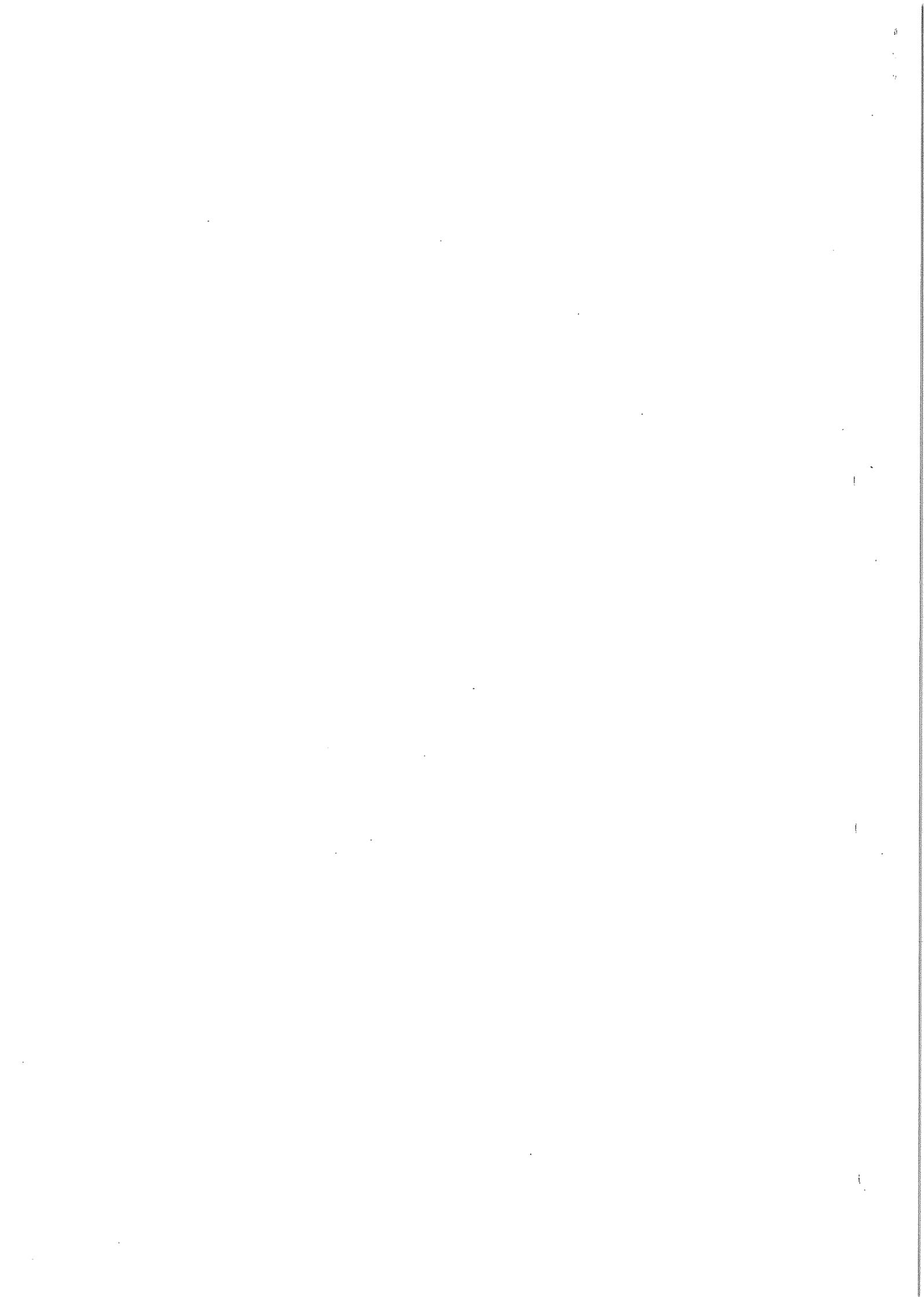
91510 LARDY

**Origine de la propriété :**

Attestation rectificative valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 05/12/2008 vol2008Pn° 425 (de la SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU)

Acte de Me Kneppert à Etampes du 05/02/2009, publié le 06/02/2009

Référence : 2009P564





PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

**PREFECTURE**

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES LOCALES  
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES,  
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

**ARRETE**

**n° 2016.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/396 du 6 juin 2016  
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2015.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/524 du 3 août 2015  
portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques  
sanitaires et technologiques (CODERST)**

**LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier du Mérite Agricole**

VU le Code de la santé publique, et notamment ses articles L 1416-1, R 1416-1 à R 1416-6,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, en qualité de préfète de l'Essonne,

VU le décret du 20 novembre 2014 portant nomination de M. David PHILOT, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-PREF-MCP-019 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à M. David PHILOT, Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU l'arrêté préfectoral n° 06.1693 du 8 septembre 2006 modifié portant constitution du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST),

VU l'arrêté préfectoral n°2015.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/524 du 3 août 2015 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST),

VU l'arrêté préfectoral n°2016.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/389 du 1<sup>er</sup> juin 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n°2015.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/524 du 3 août 2015 susvisé,

VU le courrier du 31 mars 2015 par lequel M. Pierre-Olivier VIAC, responsable du service transition énergétique et développement durable à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne est désigné membre suppléant par la Chambre consulaire pour la représenter dans le collège des personnalités qualifiées,

VU le courrier du 31 mars 2015 par lequel Mme Anne KAUFFMANN, directrice des études et de la prospective, et M. Pierre PERNOT, responsable du service partenariats et digital, tous deux à AIRPARIF, sont désignés respectivement membres titulaire et suppléant par l'association pour la représenter dans le collège des personnalités qualifiées,

**Considérant** qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de l'arrêté préfectoral n°2016.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/389 du 1<sup>er</sup> juin 2016 susvisé, celui-ci doit être abrogé,

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° n°2015.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/524 du 3 août 2015 est modifié comme suit :

« Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques est présidé par le préfet ou son représentant et comprend :

**- 1<sup>er</sup> collège – Représentants des services et des établissements publics de l'État :**

**Représentants des services de l'État :**

- Le Chef de l'Unité territoriale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Territoires Adjoint ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de la Protection des Populations ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de la Protection des Populations Adjoint ou son représentant,
- Le Chef du service de défense et de protection civile ou son représentant.

**Représentants des établissements publics de l'État :**

- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

**- 2<sup>ème</sup> collège - Représentants des collectivités territoriales :**

**• Deux conseillers départementaux :**

Titulaires :

Madame Brigitte VERMILLET, Vice-présidente du Conseil départemental,  
Monsieur Jérôme BÉRENGER, Président délégué du Conseil départemental.

Suppléants :

Madame Sylvie GIBERT, Conseillère départementale,  
Monsieur Guy CROSNIER, Président délégué du Conseil départemental.

• **Trois maires :**

Titulaires :

Monsieur Sylvain TANGUY, Maire du Plessis-Pâté,  
Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire d'Ormoy,  
Monsieur Jeannick MOUNOURY, Maire de Les-Granges-le-Roi.

Suppléants :

Monsieur Raymond BOUSSARDON, Maire de Cheptainville,  
Monsieur Jacques MIONE, Maire de Ballancourt/Essonne,  
Monsieur Jean HARTZ, Maire de Bondoufle.

**- 3<sup>ème</sup> collège - Représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des professionnels et des experts :**

- **Un représentant d'une association agréée de consommateurs :**

Titulaire :

Madame Isabelle GAILLARD, Vice-présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne.

Suppléant :

Pas de suppléant nommé.

- **Un représentant d'une association agréée de pêche :**

Titulaire :

Monsieur Armand CHARBONNIER, Fédération de l'Essonne pour la Pêche et les Milieux Aquatiques,

Suppléant :

Monsieur Serge GIBOULET, Fédération de l'Essonne pour la Pêche et les Milieux Aquatiques.

- **Un représentant d'une association agréée de l'environnement :**

Titulaire :

Monsieur Jean-François POITVIN, Essonne Nature Environnement.

Suppléant :

Monsieur Yannick JAMAIN, Essonne Nature Environnement.

- **Trois représentants des professions dont l'activité relève du domaine de compétence de la commission :**

Titulaires :

Monsieur Thierry GUERIN, Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Île-de-France,  
Monsieur Joël FONDAIN, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne,  
Monsieur Thibault BUFFIERE, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne.

Suppléants :

Monsieur Denis RABIER, Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Île-de-France,  
Monsieur Alain GERVAIS, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne,  
Monsieur Pierre-Olivier VIAC, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne.

**•Trois experts dont l'activité relève du domaine de compétence de la commission :**

Titulaires :

Monsieur Miska Patrice ANQUETIL, Union des Architectes de l'Essonne,  
Monsieur Pierre-Yves LEBRAULT, Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France,  
Madame Nathalie MARTINS, Fédération du bâtiment de l'Essonne.

Suppléants :

Monsieur Nicolas LETSCHERT, Union des Architectes de l'Essonne,  
Monsieur Étienne DEVAUX, Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France,  
Monsieur Xavier BIONNE, Fédération du bâtiment de l'Essonne.

**- 4<sup>ème</sup> collège - Personnalités qualifiées :**

**• Quatre personnalités qualifiées dont un médecin :**

Docteur FLOTTES, Médecin,  
Monsieur Philippe BARON, hydrogéologue agréé,  
Lieutenant-Colonel Olivier GROSJEAN, Service Départemental d'Incendie et de Secours,  
Madame Anne KAUFFMANN, Directrice des études et de la prospective d'AIRPARIF.

Suppléants

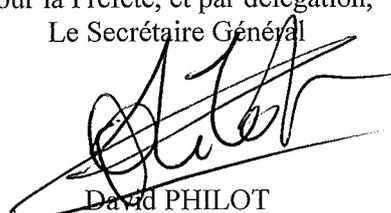
Commandant Patrick RAUSCHER, Service Départemental d'Incendie et de Secours ».  
Monsieur Pierre PERNOT, Responsable du service partenariats et digital d'AIRPARIF,

**ARTICLE 2 :** L'arrêté préfectoral n°2016.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/389 du 1<sup>er</sup> juin 2016 est abrogé.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

**ARTICLE 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié aux membres du CODERST.

Pour la Préfète, et par délégation,  
Le Secrétaire Général



David PHILOT



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFÈTE DE L'ESSONNE**

**CABINET**

Direction du Cabinet, de la Sécurité Intérieure  
et de la Protection Civile  
Service Interministériel de défense  
et de Protection Civile

**A R R E T E**

**n° 2016 — PREF/ DCSIPC/SIDPC n° 469 du 19 mai 2016  
portant constitution de la commission consultative  
départementale de sécurité et d'accessibilité**

**LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier du Mérite Agricole**

- VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- VU le décret n°97-645 du 31 mai 1997 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2015-630 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;
- VU le décret du 21 avril 2016, portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, en qualité de préfète de l'Essonne ;
- VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Essonne et notamment son article 1<sup>er</sup> ;
- VU la circulaire du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap, et notamment son article 2-2-4 ;

## **A R R E T E**

### **Article 1 :**

Il est institué une commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) dans le département de l'Essonne.

### **Article 2 :**

La préfète préside la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité. Elle peut se faire représenter par un membre du corps préfectoral.

### **Article 3 :**

La désignation des membres et des suppléants est fixée par arrêté préfectoral, à l'exception des conseillers départementaux désignés par le conseil départemental et des maires désignés par l'union des maires de l'Essonne.

Les représentants des services de l'État ou les fonctionnaires territoriaux titulaires ou leurs suppléants doivent être de catégorie A, ou du grade d'officier.

La durée du mandat des membres non fonctionnaires est de 5 ans. En cas de décès ou de démission d'un membre de la commission en cours de mandat, son suppléant siège pour la durée du mandat restant à courir.

### **Article 4 :**

La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité se réunit en session plénière au moins une fois par an, et sur décision de la Préfète pour toute affaire urgente.

Au cours de ces sessions, elle sera appelée à examiner :

- les dossiers inscrits à l'ordre du jour,
- le bilan d'activités des sous-commissions spécialisées,
- les avis émis dans le cadre des dérogations.

Un compte rendu de chaque réunion de la commission est établi. Il est signé par le président de séance et approuvé par tous les membres présents lors de la réunion suivante.

Le secrétariat de la commission est assuré par le service interministériel de défense et de protection civile. À ce titre, il est chargé de :

- convoquer les membres par écrit, dix jours au moins avant la date de chaque réunion,
- établir et diffuser les comptes-rendus de séance ainsi que les avis émis.

### **Article 5 :**

La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de l'Essonne ne délibère valablement que si les trois conditions suivantes sont réunies :

- présence des membres concernés par l'ordre du jour,
- présence de la moitié des membres
- présence du maire de la commune concernée ou de l'adjoint désigné par lui.

L'avis de la commission est le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

## **Article 6 :**

Il est créé, au sein de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de l'Essonne, six sous-commissions spécialisées :

- 1) Une sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.
- 2) Une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées.
- 3) Une sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives.
- 4) Une sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes.
- 5) Une sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport.
- 6) Une sous-commission départementale pour la sécurité publique.

Les avis des sous-commissions susvisées ont valeur d'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

La composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de ces sous-commissions sont fixées par arrêté préfectoral.

## **Article 7 :**

Il est créé, au sein de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de l'Essonne, 4 commissions :

- 1) Une commission d'arrondissement pour la sécurité incendie dans les arrondissements d'Évry, d'Étampes et de Palaiseau.
- 2) Une commission communale de sécurité incendie dans chaque commune.
- 3) Une commission d'arrondissement pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les arrondissements d'Évry, d'Étampes et de Palaiseau.
- 4) Une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans chaque commune.

La composition, les compétences, les attributions et les modalités de fonctionnement de ces commissions sont fixées par arrêté préfectoral.

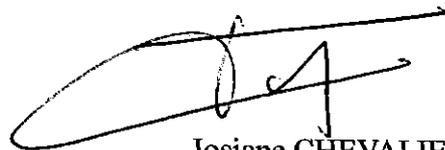
Il peut être créé, à la demande d'un président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et des maires qui le composent, une commission intercommunale.

## **Article 8 :**

L'arrêté préfectoral 2011 – PREF/ DCSIPC/SIDPC n° 27 du 03 mars 2011 portant constitution de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité est abrogé.

## **Article 9 :**

Monsieur le Sous-Préfet, Directeur du Cabinet, Madame et Messieurs les Sous-Préfets, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.



Josiane CHEVALIER



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFÈTE DE L'ESSONNE**

**CABINET**

Direction du Cabinet, de la Sécurité  
Intérieure  
et de la Protection Civile  
Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civile

**A R R E T E**

**2016 – PREF/DCSIPC/SIDPC n° 470 du 20 mai 2016**  
portant désignation des membres de la Commission Consultative  
Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

**LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**  
**Chevalier du Mérite Agricole**

- VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- VU le décret n°97-645 du 31 mai 1997 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2015-630 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;
- VU le décret du 21 avril 2016, portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, en qualité de préfète de l'Essonne ;
- VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Essonne et notamment son article 1<sup>er</sup> ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-PREF/DCSIPC/SIDPC n° 469 du 19 mai 2016 portant renouvellement de la constitution de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;
- VU la circulaire du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap, et notamment son article 2-2-4 ;
- VU la délibération n°2015-00-001 du 11 mai 2015 du conseil départemental de l'Essonne ;
- VU le courrier en date du 21 avril 2016 portant désignation de trois maires par les membres du bureau de l'union des maires du département de l'Essonne ;

## A R R E T E

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Sont désignés en qualité de membres titulaires de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité :

- les représentants des services de l'État
- les fonctionnaires territoriaux titulaires

Peuvent être désignés en qualité de membres suppléants de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité les fonctionnaires de catégorie A ou de grade d'officier.

La durée du mandat des membres non fonctionnaires est de 5 ans. En cas de décès ou de démission d'un membre de la commission en cours de mandat, son suppléant siège pour la durée du mandat restant à courir.

### **Article 2 :**

Sont membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité **avec voix délibérative, pour toutes les attributions de la commission :**

**a) Sept représentants des services de l'État :**

- 1) Le chef du service interministériel de défense et de protection civile *ou son suppléant* l'adjoint au chef de service.
- 2) Le commandant du groupement de gendarmerie *ou un de ses suppléants* : le commandant en second du groupement, l'officier adjoint au commandement.
- 3) Le directeur départemental de la sécurité publique, *ou un de ses suppléants* : l'adjoint au directeur départemental, un chef de district.
- 4) Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie, *ou un de ses suppléants* : le chef de service de l'unité territoriale de l'Essonne ou son adjoint.
- 5) Le directeur départemental des territoires *ou un de ses suppléants* : le directeur départemental des territoires adjoint, le secrétaire général, le chef du service du droit des sols et construction durable ou son adjoint.
- 6) Le directeur départemental de la cohésion sociale *ou un de ses suppléants* : le directeur départemental adjoint, un chef de pôle.
- 7) Le directeur départemental de la protection des populations *ou un de ses suppléants* : le directeur départemental adjoint, un chef de service.

**b) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours *ou un de ses suppléants* :** le directeur départemental adjoint, le directeur opérationnel, un représentant du groupement prévention.

**c) Trois conseillers départementaux désignés par le conseil départemental de l'Essonne :**

- | Membres titulaires :     | Membres suppléants :       |
|--------------------------|----------------------------|
| • M. Dominique ECHAROUX  | • M. Dominique FONTENAILLE |
| • Mme Laure DARCOS       | • Mme Christine RODIER     |
| • Mme Hélène DIAN-LELOUP | • M. David ROS             |

d) Trois maires désignés par l'union des maires de l'Essonne :

- Mme Evelyne CHARDENOUX, Maire de Janville-sur-Juine
- Mme Christine GARNIER, Maire de Quincy-sous-Sénart
- M. Pierre COCHARD, Maire de Saint-Vrain

### **Article 3 :**

Sont désignés membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité **avec voix délibérative en fonction des affaires traitées :**

- Le maire de la commune concernée ou l'adjoint désigné par lui. Le maire peut aussi, à défaut être représenté par un conseiller municipal qu'il aura désigné.
- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale qui est compétent pour le dossier inscrit à l'ordre du jour. Le président peut être représenté par un vice-président ou à défaut par un membre du comité ou du conseil de l'établissement public qu'il aura désigné.

### **1) En ce qui concerne la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH) :**

Un représentant de la profession d'architecte :

- M. MISQUA PATRICE ANQUETIL, ALU group/agence Paris-idf

### **2) En ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées :**

Quatre représentants des associations de personnes handicapées du département :

- *Association des paralysés de France, délégation départementale de l'Essonne :*  
Titulaire : M. Michel METZ
- *Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés de l'Essonne :*  
Titulaire : M. Christian COUTOULY  
Suppléant : M. Hubert LEDUC
- *Association ATERITE*  
Titulaire : M. Olivier FOUQUET
- *Association Valentin HAÛY*  
Titulaire : M. Marcel JOCRISSE

**Et en fonction des affaires traitées :**

Trois représentants des propriétaires et gestionnaires de logements :

- *OSICA – Agence du Val d'Yerres*  
Titulaire : Mme Stéphanie RAOULT
- *Essonne Habitat*  
Titulaire : Mme Anne-Marie COLLOBER, directrice adjointe, chef du service Habitat et clientèle
- *Le président de la chambre nationale des propriétaires ou son représentant*

Trois représentants des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public :

- *Le centre commercial CORA MASSY*  
Titulaire : M. Mohammed EL AMRI
- *La chambre des métiers et de l'artisanat*  
Titulaire : M. Serge GATEFAIT  
Suppléant : M. Thomas CECINI
- *La chambre des commerces et de l'industrie de l'Essonne*  
Titulaire : M. RAKOTOSON

Trois représentants des maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voirie ou d'espaces publics :

- *La mairie*  
Titulaire : le président de l'union des maires de l'Essonne ou son représentant
- *Le conseil départemental*  
Titulaire : M. Dominique ECHAROUX  
Suppléant : Mme Annick DISCHBEIN
- *SNCF réseau*  
Titulaire : M. Jean-Damien PONCET  
Suppléant : Mme Cécile CARPENTIER

**3) En ce qui concerne l'homologation des enceintes sportives destinées à recevoir des manifestations sportives ouvertes au public :**

- *Le président du comité départemental olympique et sportif*
- *Un représentant de chaque fédération sportive concernée,*
- *Un représentant de l'organisme professionnel de qualification en matière de réalisations de sports et de loisirs.*

**4) En ce qui concerne la protection des forêts contre les risques d'incendie :**

- *Le représentant de l'office national des forêts :*  
Titulaire : Monsieur le directeur de l'office national des forêts de Fontainebleau
- *Un représentant des comités communaux des feux de forêts*
- *Le représentant des propriétaires forestiers non soumis au régime forestier :*  
Titulaire : M. SIMONET

**5) En ce qui concerne la sécurité des occupants des terrains de camping :**

- *Le représentant des exploitants :*  
Titulaire : M. Michel SARAZIN  
Suppléant : Mme Magalie FLORES

**Article 4 :**

L'arrêté n° 2011– PREF/CAB/SIDPC 33 du 21 mars 2011 portant désignation des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité est abrogé.

**Article 5 :**

Monsieur le Sous-Préfet, Directeur du Cabinet, Madame et Messieurs les Sous-Préfets, Mesdames et Messieurs les Chefs de Service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Josiane CHEVALIER



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DES ÉLECTIONS ET DU  
FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

### ARRÊTÉ

**2016/SP2/BAIE/025 du 7 juin 2016**  
**fixant l'état des listes candidates pour le second tour de scrutin**  
**de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale des 5 et 12 juin 2016**  
**de la commune de Saulx les Chartreux**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier du Mérite Agricole

- VU le code électoral et notamment son article R 28 ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète hors classe, en qualité de Préfète de l'Essonne ;
- VU le décret du 16 janvier 2015 portant nomination de Mme Chantal CASTELNOT, Sous-Préfète hors classe, en qualité de Sous-Préfète de l'arrondissement de Palaiseau ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-PREF-MCP-043 du 6 juin 2016 portant délégation de signature à Mme. Chantal CASTELNOT, Sous-Préfète de l'arrondissement de Palaiseau ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2016/SP2/BAIE/015 du 21 avril 2016 portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle intégrale de la commune de SAULX LES CHARTREUX des 5 et 12 juin 2016 ;
- VU l'ordre des listes candidates déterminé par le tirage au sort du jeudi 19 mai 2016 effectué à la sous-préfecture de Palaiseau ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la sous-préfecture de Palaiseau ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Les listes de candidats enregistrées pour le second tour de scrutin de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de Saulx les Chartreux sont arrêtées telles qu'elles figurent en annexes, dans l'ordre du tirage au sort.

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché à la Sous-Préfecture de Palaiseau, à la mairie de Saulx les Chartreux ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

**Article 3** : La Sous-Préfète de l'arrondissement de Palaiseau et le Maire de Saulx les Chartreux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**P. la Préfète et par délégation,  
La Sous-Préfète de Palaiseau**



**Chantal CASTELNOT**

**LISTE n° 1 : LE PRINTEMPS DES SALUCEENS**

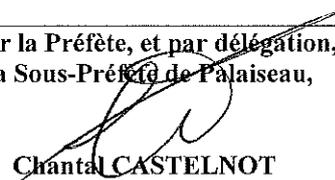
**Liste municipale**

N°	NOM	PRENOM	NATIONALITE
1	AUFFRET-DEME	LAURENCE	française
2	COURTIAL	GILLES	française
3	HORDESSEAUX	MURIELLE	française
4	PERCHERON	LOÏC	française
5	JANIN	ANNIE	française
6	NICAULT	ALAIN	française
7	L'HOSTIS	FREDERIQUE	française
8	SEELIG	ALEXANDRE	française
9	DOUAY	SOPHIE	française
10	VIVIEN	DIDIER	française
11	LAFFARGUE	DOMINIQUE	française
12	DUFFAULT	DAVID	française
13	CAPITAINE	JOCELYNE	française
14	BASEYA	SERGE	française
15	PIPARD-THAVEZ	DOMINIQUE	française
16	DELUCHAT	CHRISTOPHE	française
17	DUSSAP	CLAUDINE	française
18	HORDESSEAUX	ALDEBERT	française
19	COURTIAL	SANDRINE	française
20	GRISELIN	PIERRE	française
21	BOENNEC	CLAIRE	française
22	HORDESSEAUX	LOU	française
23	LECABLE	FRANCINE	française
24	SOYAT	BRUNO	française
25	GROSEIL	CATHERINE	française
26	CHAMOIS	JOEL	française
27	PASCARD	EVELYNE	française
28	BOURGEOIS	PATRICK	française
29	FOUILLAND	ELISABETH	française

**Liste communautaire**

N°	NOM	PRENOM	NATIONALITE
1	AUFFRET-DEME	LAURENCE	française
2	COURTIAL	GILLES	française

Pour la Préfète, et par délégation,  
La Sous-Préfète de Palaiseau,

  
Chantal CASTELNOT

**LISTE n° 3 : SAULX LE RENOUVEAU**

**Liste municipale**

N°	NOM	PRENOM	NATIONALITE
1	BAZILE	STÉPHANE	française
2	DURANCEAU	ISABELLE	française
3	BONNAUD	MATHIAS	française
4	FANGET	CAROLINE	française
5	DUBOURG	FLORIAN	française
6	REIS	AURÉLIE	française
7	LAFOND	LUC	française
8	GLEYE	MARIE DOMINIQUE	française
9	JEGOU	PASCAL	française
10	LELEUX	CLAIRE	française
11	AUGER	CHRISTIAN	française
12	RENAULT	DAWN	française
13	LOISON	PHILIPPE	française
14	FILIPPINI	SABINE	française
15	HENAUT	ANDRE	française
16	GENTIL	CLAIRE	française
17	DELORT	DOMINIQUE	française
18	TAPIK MATIGNON	SARAH	britannique
19	BROUTIN	OLIVIER	française
20	BELO GASPAR	FELISMINA	portugaise
21	CHERRIER	VINCENT	française
22	CARIS	MURIEL	française
23	CLAES	REMY	française
24	HORKY CAFFO	ALEXANDRA	française
25	REYNIER	JEAN-MICHEL	française
26	COURANT-VITRY	NATHALIE	française
27	SILVA	LAURENT	française
28	BRONDEL	MARIE	française
29	REYNIER	MICHEL	française

**Liste communautaire**

N°	NOM	PRENOM	NATIONALITE
1	BAZILE	STÉPHANE	française
2	FANGET	CAROLINE	française

Pour la Préfète, et par délégation,  
La Sous-Préfète de Palaiseau,

  
Chantal CASTELNOT